

FORTIFICATIONS DE VAUBAN



inscrites sur la Liste du patrimoine mondial

Plan de gestion, de conservation
et de développement durable
2013 - 2018

La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré



Les fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du patrimoine mondial

Plan de gestion, de conservation et de développement durable
2013-2018

La citadelle et l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré

- *Adopté par l'Assemblée générale du Réseau Vauban, le 23 mars 2013*
- *Validé par le Conseil municipal de la ville de Saint-Martin-de-Ré, le 10 juin 2013*

La préservation par le développement

L'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, en 2008, a été un encouragement formidable pour les collectivités fédérées au sein du Réseau Vauban, qui œuvrent depuis longue date pour leur préservation, leur mise en valeur et leur évolution vers des utilisations contemporaines.

Cette reconnaissance mondiale a été stimulante à bien des égards : elle a conforté le rythme des travaux de restauration et a permis la réalisation de nombreux projets éducatifs, scientifiques et touristiques portés par les sites ou par le Réseau. Divers partenariats ont également été initiés ou consolidés, avec des instituts d'enseignement supérieur, avec le monde économique, avec les forces vives des territoires. Les sites majeurs de Vauban partagent leur savoir-faire et continuent à apprendre à travers les différents réseaux régionaux et (inter)nationaux. Le centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié, accessible en ligne, est la clé de voûte de cette ambition de partage des savoirs.

Au-delà de ce rayonnement scientifique, technique, culturel et touristique, l'inscription a également conforté le travail « de fond » localement. La gestion quotidienne de ce patrimoine en collaboration étroite avec les services de l'État et les objectifs poursuivis pour le conserver et le mettre en valeur ont trouvé leur ancrage dans les plans de gestion, de conservation et de développement durable, dont vous avez la deuxième génération entre les mains.

Ces documents, élaborés simultanément par les douze sites majeurs selon une méthodologie commune, engagent les collectivités et leurs partenaires pour les six prochaines années autour d'un projet partagé. Cette volonté explicite d'organiser la gestion autour d'une vision intégrée du devenir des sites et de leurs territoires est en effet aujourd'hui l'enjeu principal. La transmission aux générations futures passera, en partant des caractéristiques ayant justifié l'inscription au Patrimoine mondial, par le rôle que les fortifications de Vauban pourront jouer dans le développement de nos territoires de demain.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont associés à notre volonté de préserver la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine fortifié de Vauban et qui se sont engagés avec nous pour en faire de véritables leviers de développement.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Louis Fousseret". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Jean-Louis FOUSSERET
Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

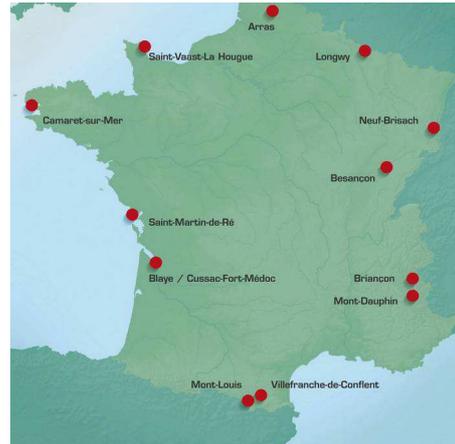
SOMMAIRE

Préambule	9
Introduction	15
1. Description et importance du site.....	17
1.1 Caractéristiques et diagnostic du site.....	18
1.1.1 Saint-Martin, une des dix communes de l'île de Ré.....	18
1.1.2 Aperçu historique	19
1.1.3 Entre vie à l'année et vie saisonnière	21
1.1.4 Economie du territoire	24
1.1.5 Description, protection et valorisation du bien	25
1.1.6 Mise en valeur culturelle et touristique du site.....	31
1.2 Enoncé de la valeur universelle exceptionnelle du site.....	34
2. Stratégie de gestion du bien	37
2.1 Organisation des acteurs	38
2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire	39
2.2.1 Projet culturel	39
2.2.2 Enjeux	39
3. Programme d'actions pluriannuel	41
3.1 Enjeu 1 : Protéger, restaurer et entretenir le patrimoine fortifié de Vauban	41
Action 1 : Réviser la ZPPAUP en AVAP.....	41
Action 2 : Restaurer et entretenir les fortifications et autres monuments	46
Action 3 : Dévégétaliser et entretenir la végétalisation du bien	49
3.2 Enjeu 2 : Concilier qualité de vie à l'année et accueil de qualité des visiteurs	53
Action 4 : Favoriser le maintien de la vie permanente	53
Action 5 : Améliorer la circulation et le stationnement <i>intra-muros</i>	55
Action 6 : Améliorer l'accueil, l'accessibilité et la sécurité	58
3.3 Enjeu 3 : Faire du patrimoine fortifié un levier de développement culturel	63
Action 7 : Sensibiliser les publics à la richesse du patrimoine fortifié	63
Action 8 : Restaurer l'hôtel de Clerjotte et redéployer les collections du musée	65
Action 9 : Développer une politique patrimoniale à l'échelle du territoire insulaire..	68
Annexes	75
Annexe 1 - Délibération de la ville de Saint-Martin-de-Ré	77
Annexe 2 - Charte de gestion du Réseau Vauban	79

PRÉAMBULE

En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « fortifications de Vauban ».

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial, est la suivante :



L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Un bien en série, qu'est-ce que ça signifie ?

Les fortifications de Vauban constituent un bien sériel, ce qui signifie que chaque composante (c'est-à-dire chacun des douze sites qui en font partie) possède des qualités qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Quel est le sens d'une inscription au Patrimoine mondial ?

- L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité toute entière. Elle lui attribue donc un rayonnement et une notoriété internationaux ;
- Elle implique l'engagement ferme de l'Etat et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures et à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion
- L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- A l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ;

Une inscription au patrimoine mondial engage l'Etat concerné (et non l'UNESCO) à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fond du patrimoine mondial.

Le plan de gestion

Le plan de gestion selon l'UNESCO

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial fasse l'objet d'un plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. Ce plan sert d'élément coordinateur pour la planification et le développement intégré et durable. C'est avant tout un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Systemes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.
109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.
110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.
111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :
- une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
 - un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
 - la participation des partenaires et acteurs concernés ;
 - l'affectation des ressources nécessaires ;
 - le renforcement des capacités ; et
 - une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial »

Le plan de gestion dans le cadre du Réseau des sites majeurs de Vauban

La mise en œuvre des plans de gestion des sites majeurs de Vauban donneront lieu à de véritables projets de territoires touchant à la fois à l'urbanisme, à la culture, à la citoyenneté et au tourisme. Les plans de gestion garantissent la conservation et la mise en valeur exigeante du patrimoine fortifié, tout en l'intégrant dans le cadre de nos villes modernes.

Les premiers plans de gestion ont été élaborés immédiatement après la remise du dossier de demande d'inscription, en janvier 2007.

Contrairement à la méthode employée pour l'élaboration de ce dossier, pour lequel la rédaction était centralisée, les plans de gestion ont été élaborés à la base, c'est-à-dire par les membres du Réseau eux-mêmes.

En effet, pour que le plan de gestion serve de document de référence pour tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon, il est nécessaire que ces derniers définissent les objectifs et les engagements possibles. Le Réseau et les experts associés ont alors joué un rôle d'accompagnement.

L'élaboration des plans de gestion a été guidée par la méthode suivante :

1. Une élaboration simultanée de tous les plans de gestion et une validation par tous les conseils municipaux ainsi que par le conseil d'administration du Réseau Vauban en juillet 2007. Tous les plans de gestion ont ainsi la même valeur et ont été conçus dans la même dynamique.

2. Une méthodologie construite ensemble, qui a trouvé sa traduction dans un canevas commun que l'on retrouve d'un plan de gestion à l'autre.
3. La nécessaire complémentarité entre les sites composant ce bien sériel, justifiant la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban, a trouvé une traduction concrète dans les plans de gestion, notamment à travers les thèmes exprimés par les projets culturels de territoire.

« L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas une fin en soi. Les gestionnaires de sites et les autorités locales travaillent en permanence pour assurer la gestion, la surveillance et la préservation des biens du patrimoine mondial »

UNESCO, mars 2005

Extrait de la « trousse d'information sur le patrimoine mondial »

Les plans de gestion élaborés pour juillet 2007 par chaque site étaient un premier document synthétique qui nécessite aujourd'hui une réévaluation au regard de la période 2007-2012 passée et du rapport périodique d'évaluation que la France doit remettre au Comité du patrimoine mondial en 2013.

Afin de rester en phase avec cette périodicité, les sites majeurs de Vauban ont décidé de façon collégiale et collective d'élaborer pour chaque site, de manière concertée, un nouveau programme d'actions pour la période 2013-2018.

Le système de gestion du Réseau des sites majeurs Vauban

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Présidé par Jean-Louis Fousseret, Maire-Président du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

Cette association a pour but de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Le Réseau des sites majeurs de Vauban a développé plusieurs outils pour répondre à ses missions. Pour exemple :

- Le centre de ressources international sur le patrimoine fortifié Vauban accessible via le site internet www.sites-vauban.org ;
- Des outils pédagogiques tels qu'un manuel pédagogique sur les fortifications de Vauban ;

- L'édition de publications telles que « Aménagements paysagers de la fortification bastionnée », « Sites fortifiés, territoires de projets » etc.

Une charte de gestion exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Elle est annexée à chaque plan de gestion.

Le projet culturel du réseau

Les plans de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagnent d'un projet culturel impliquant les populations locales et jouant sur la complémentarité des douze fortifications. À travers les thématiques propres à chaque site, ce projet culturel vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes des fortifications de Vauban et se structure donc à l'échelle du Réseau.

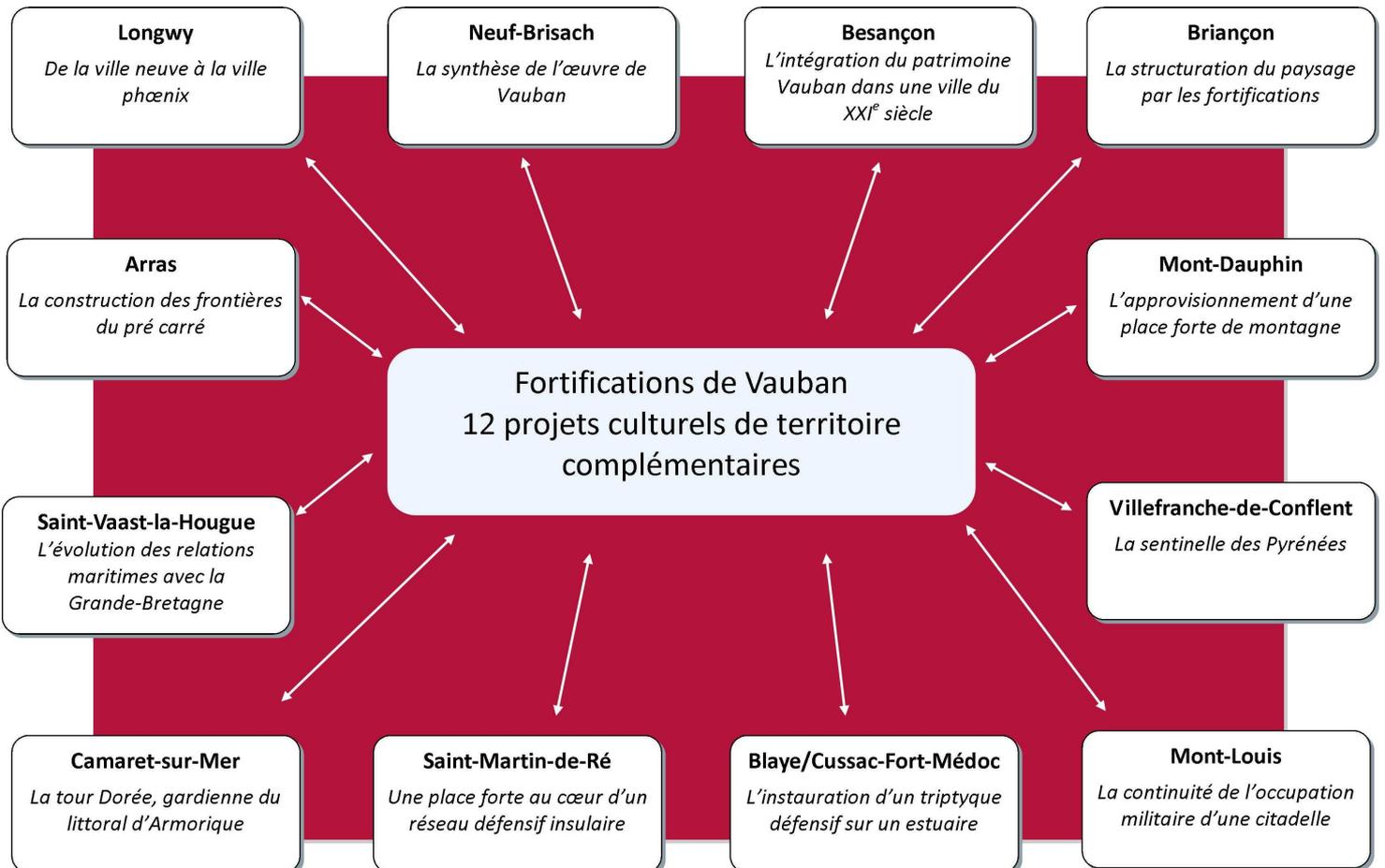
C'est à partir de ce projet que les sites peuvent fédérer les acteurs concernés et favoriser les complémentarités sur le territoire à d'autres échelles

Les thématiques retenues :

- Arras et la construction des frontières du « pré carré ». Aujourd'hui la communauté urbaine a engagé le redéveloppement de la citadelle après la cession par l'armée officialisée en 2010 et le projet de territoire est en cours de restructuration ;
- Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle. La ville a réalisé une importante étude de mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban qui est aujourd'hui mise en œuvre à travers un important programme d'actions. Le dispositif immersif dans la chapelle de la citadelle permettra au visiteur à partir de 2014 à appréhender l'importance de l'empreinte de Vauban à Besançon et la façon dont celle-ci s'est construite. ;
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes. Les deux municipalités travaillent main dans la main pour la valorisation de cet ensemble patrimonial et bénéficient pour ce faire du soutien de la région à travers le contrat Site majeur d'Aquitaine ;
- Briançon et la structuration du paysage par les fortifications. Après une étude de faisabilité, les travaux pour la réalisation d'un centre d'interprétation intégrant l'intercommunalité et le territoire transfrontalier sont en cours ;
- Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique. Un centre d'interprétation sur les fortifications de Vauban en Bretagne est en cours d'aménagement et sera inauguré en 2015 ;
- Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix. À partir de l'étude Tour de Ville réalisée en 2009, la municipalité a engagé un important programme de réhabilitation urbaine, patrimoniale et sociale de la ville haute et de son environnement immédiat. Les interventions paysagères et architecturales permettent progressivement aux Longoviciens de mieux s'approprier le patrimoine fortifié et à la ville de concevoir un projet intégré pour l'espace urbain ;
- Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne. Le projet a été conçu à l'échelle intercommunale. Deux principaux axes, botanique et oralité, permettent un travail avec les écoles et les agriculteurs du territoire. Un projet de

résidence d'écriture d'un conte a permis également de fédérer les villes de Gap et Briançon en 2012 ;

- Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle. L'objectif est de créer un centre d'interprétation sur ce thème. La réflexion est en cours quant au lieu d'implantation ;
- Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban. Le projet de territoire a pris une nouvelle dimension avec la création, en 2010, de la Communauté de communes du Pays de Brisach. De nouveaux projets tels que l'arrivée de l'Historial de l'infanterie et l'installation d'un lieu d'interprétation du plan étoile dans les fossés permettent au projet de territoire d'émerger ;
- Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire. Depuis le 26 juillet 2012, l'île de Ré est détentrice du label Pays d'art et d'histoire. Cette labellisation va permettre l'émergence d'une projet patrimonial à l'échelle insulaire ;
- Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne. Au musée maritime de Tatihou, un espace est consacré à la façon dont les Anglais et les Hollandais ont perçu cette bataille de la Hougue. Un important travail de collaboration s'est également développé entre l'île Tatihou et le site de La Hougue ;
- Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées et entrée du PNR des Pyrénées catalanes. La Ville et le fort ont consolidé une dynamique d'animation du site à travers expositions, nouveaux outils de médiation et événements artistiques et festifs.



INTRODUCTION

Le site de la citadelle et de l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré appartient aux Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, bien sériel pour lequel 11 autres sites participent au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les caractéristiques du site de Saint-Martin-de-Ré justifiant sa présence indispensable au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban sont « une citadelle et une enceinte urbaine dans un site insulaire »¹.

Ce plan de gestion est un document évolutif qui se situe dans la continuité des orientations prises par la ville, engagée depuis des décennies dans une politique de préservation de ses fortifications et qui souhaite aujourd'hui continuer et renforcer la valorisation de ce patrimoine architectural. Son plan de gestion passe par la mise en place d'une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire du site qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger l'intégrité et l'authenticité du site dans un objectif de développement durable.



Vue aérienne du site Vauban de Saint-Martin-de-Ré - ©Inconnu

¹ Rubrique 3 du dossier de demande d'inscription au Patrimoine mondial : justification de l'inscription [p12]

PARTIE 1

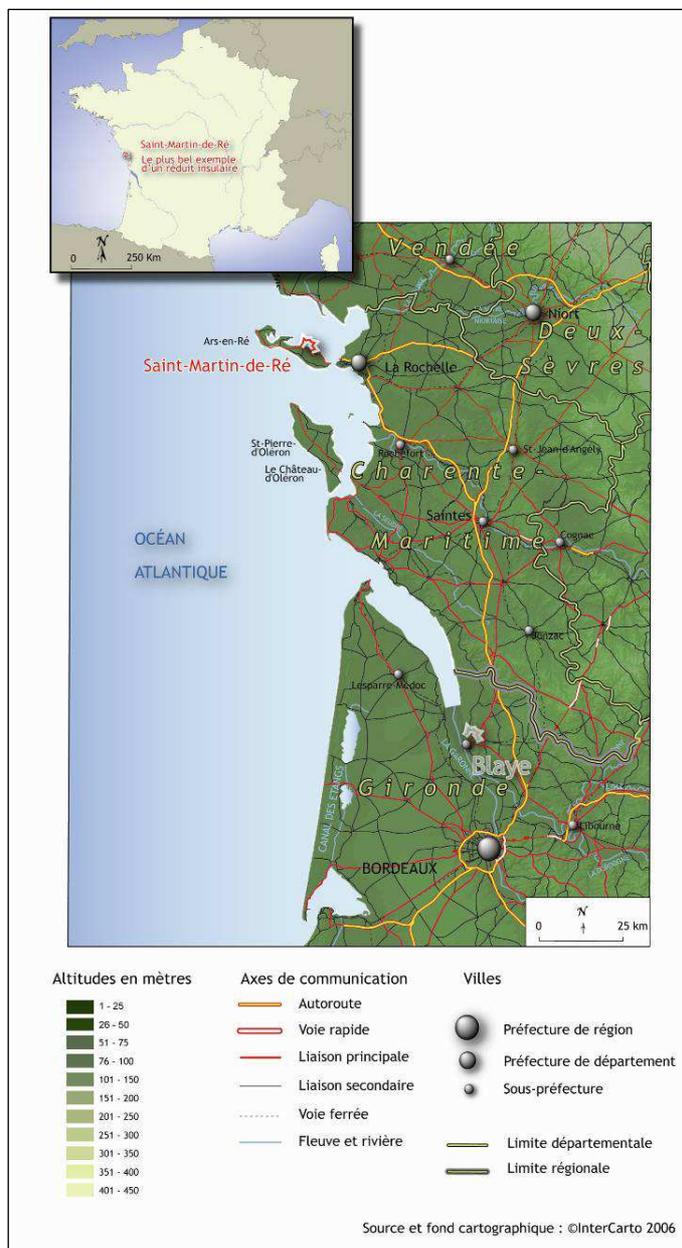
Description et importance du site

1.1 Caractéristique et diagnostic du site

1.1.1 Saint-Martin-de-Ré, une des dix communes de l'île de Ré

Une île reliée au continent par un pont

Saint-Martin-de-Ré est une commune du sud de l'île de Ré, île localisée sur la façade Ouest de la France au large des côtes de la Charente-Maritime. L'île s'étend sur une longueur de 26km et une largeur variant de 70 mètres à 5km sur une superficie totale de 85 km², entre le Pertuis Breton au nord et le Pertuis d'Antioche au sud. Depuis 1988, elle est reliée artificiellement au continent par un pont de presque 3 kilomètres de long situé à la pointe de Sablanceaux, en accès direct avec La Rochelle.



Carte de localisation

Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco* »

Saint-Martin-de-Ré se caractérise par ses fortifications construites par Vauban, la citadelle à l'est et l'enceinte urbaine tout autour du vieux village. Une partie des fortifications donne directement sur la mer. Elles sont percées par le chenal du port de ville et par celui du havre de la citadelle. La ville constitue un des ports les plus importants de l'île avec son havre et son bassin à flots. Cette commune est considérée comme la capitale de l'île en lien avec son histoire.

Un milieu naturel spécifique et un paysage exceptionnel

L'île de Ré offre un paysage maritime exceptionnel. L'île est plate, à fleur d'eau. L'altitude maximale, repérable grâce aux courbes de niveau, ne dépasse pas 19 mètres. C'est un plateau homogène, net et dépouillé. Ré est constitué d'une assise calcaire jurassique faisant apparaître sur les côtes rocheuses rétaises des micros falaises mais aussi de grandes plages de sables. L'île se compose de deux parties distinctes reliées entre elles par un mince cordon au lieu dit « Le Martray ». Elle est orientée nord-ouest / sud-est dans sa plus grande longueur.

1.1.2 Aperçu historique

Saint-Martin-de-Ré a connu une évolution historique intimement liée à sa position géographique et à son évolution territoriale.

Une terre de privilège

Dès le bas Moyen Âge, l'île de Ré est sous la dépendance des ducs d'Aquitaine. À cette époque, l'île est sauvage, la population clairsemée. À partir du XI^e siècle, l'île passe aux mains des Comtes de Poitou, conscients de la valeur stratégique de l'île. Afin de peupler ce territoire, des avantages considérables sont accordés à la population. Très vite sont posées les premières bases de la coutume rétaise qui est fixée en 1289.

Une économie basée sur le commerce

Défrichements, mise en culture des terres et création de vignobles, création de marais salants permettent l'essor démographique. Par l'intermédiaire de La Rochelle, des liens commerciaux s'établissent avec les pays du nord de l'Europe.

L'île de Ré, un lieu stratégique convoité

L'île de Ré, était considérée comme un point très important en tant de guerre en raison de la sûreté de son mouillage, de sa capacité en ravitaillement, des richesses entreposées et de sa proximité avec La Rochelle.

Elle a joué, dès le Moyen Âge, un rôle militaire car elle fut sans cesse convoitée par les Anglais. De 1154 à 1372, Ré passe successivement des mains des Anglais à celles des Français. Dès 1545, le protestantisme apparaît sur l'île. Les guerres de religion sont durement vécues. Entre 1621 et 1627, l'île devient un maillon indispensable dans la stratégie d'encercllement de La Rochelle mise au point par Richelieu et Louis XIII.

De nombreux combats émaillent cette période. Les troupes anglaises du duc de Buckingham débarquent en force en 1627 pour tenter de desserrer l'étau autour de La Rochelle. L'échec anglais marque la fin irrémédiable de l'indépendance Rochelaise après un long siège qui s'achève en 1628.

Des défenses adaptées aux îles

La conception de la défense dans l'île de Ré est liée aux spécificités insulaires : en première ligne face à un ennemi venant de la mer elle doit se défendre seule en cas d'attaque rapide. Cela passe par un contrôle des points de débarquement, la fortification d'un port face au continent pour recevoir du secours, la création d'un réduit insulaire pour protéger l'ensemble des rétais, la nécessité d'assurer le ravitaillement et plus particulièrement en eau douce, la mise en place de vigies en haut des clochers et phares. Cela nécessite de s'appuyer sur les milices insulaires (jusqu'à 4 000 hommes) qui sont rapidement mobilisables mais qui ne sont pas aussi fiables que des troupes réglées (jusqu'à 2 000 hommes).

Les îles, (Ré, Oléron et Aix) si elles ne sont pas défendues peuvent être des proies faciles pour une puissante flotte ennemie. À partir du XVII^e siècle elles deviennent des postes avancés du pouvoir Royal pour pouvoir défendre les Pertuis Charentais et ses ports : La Rochelle le port des marchands, Brouage le coffre fort du sel, et surtout Rochefort, l'arsenal de guerre de Louis XIV et Colbert créé *ex-nihilo* en 1666.

Les fortifications du littoral de l'Aunis et de la Saintonge avaient autant pour mission de protéger les côtes de l'ennemi extérieur potentiel (flottes anglaises, néerlandaises ou espagnoles) que de l'ennemi intérieur (réel ou imaginaire) à savoir les populations protestantes (ou huguenotes) dont La Rochelle était jusqu'en 1628 l'une des plus puissantes places fortes du Royaume.

L'île de Ré et les protestants

Avec l'abolition de l'édit de Nantes en 1685, de nombreux protestants fuient le Royaume des persécutions, vers l'Angleterre (et de là vers les colonies Britanniques) les Pays-Bas, les Etats protestants allemands.

En 1689 Vauban écrit un *Mémoire sur le Rappel des huguenots*, exhortant Louis XIV à revenir sur la révocation de l'Edit de Nantes. Vauban estime à juste titre que cette décision est néfaste aux intérêts de l'Etat (fuite de commerçants, d'artisans, d'officiers...). L'histoire des fortifications de Saint-Martin-de-Ré est donc intimement liée à l'histoire de La Rochelle mais aussi à ces populations exilées.

Les forteresses comme lieu d'incarcération

Comme bon nombre de sites fortifiés, la citadelle de Saint-Martin-de-Ré a été utilisée comme lieu d'incarcération (prisonniers politiques, soldats des armées vaincues...). La citadelle, ainsi que la Caserne Toiras depuis le milieu du XX^e siècle, ont toutefois plusieurs particularités.

D'une part elle servent toujours de prison actuellement (c'est une maison centrale pour prisonniers de droits commun), d'autre part tous les évènements dramatiques de l'histoire de France depuis le XVII^e siècle peuvent y être évoqués en étudiant les populations incarcérées : des huguenots refusant d'abjurer leur religion y sont enfermés dès 1685, des prêtres réfractaires pendant la révolution française (1798-1802), des prisonniers au cours des guerres du XIX^e siècle, des forçats en partance pour les bagnes de Nouvelle Calédonie et surtout de Guyane entre 1871 et 1932, des soldats allemands pendant la première guerre Mondiale, des résistants français, des membres de l'OAS à la fin de la guerre d'Algérie...

L'île de Ré, un conservatoire de l'architecture militaire

Ile stratégique par sa richesse et sa proximité avec le continent, Ré dispose d'un patrimoine fortifié exceptionnel. Depuis les vestiges des églises fortifiées du XV^e siècle jusqu'aux ouvrages Allemands du Mur de l'Atlantique, en passant par les forts du XVII^e siècle et les puissantes batteries du XIX^e siècle, ce territoire est d'une extrême fécondité pour les formes de l'architecture de guerre et l'histoire de la stratégie. Les défenses de l'île de Ré sont en relation avec les ports (La Rochelle, Rochefort et Brouage en fonction des époques) et l'ensemble des sites fortifiés des Pertuis Charentais.

Les principaux sites fortifiés sont les suivants :

- Vestiges d'églises fortifiées du XV^e siècle : Saint-Martin-de-Ré, Sainte-Marie-de-Ré, Ars-en-Ré ;
- Ouvrages du XVII^e siècle : Fort de La Prée (1625), redoutes de Rivedoux, du Martray et vestige de la redoute des Portes (1674), citadelle et enceinte urbaine de Saint-Martin-de-Ré (1681), vieille tour des Baleines (1682) ;
- Batteries du XIX^e siècle : batterie du Grouin à Loix, batterie de Sablanceaux à Rivedoux-Plage, ainsi que les huit traverses abris du front de mer de l'enceinte urbaine et de la citadelle martinaise et les deux traverses abris du fort de la Prée;
- Blockhaus allemands : Vestiges sur l'ensemble du littoral rétais et en particulier les sites de Kora et Karola dans la forêt de La Combe à Ars-en-Ré.

1.1.3 Entre vie à l'année et vie saisonnière

Saint-Martin-de-Ré est un site historique préservé et sans équivalent sur la côte atlantique. La richesse de son patrimoine attire chaque année de nombreux visiteurs. Centre administratif, la commune est un chef lieu de canton regroupant cinq communes et représentant 70 % de la population rétaise. La commune, d'une superficie de 480 ha, a une forte dominante urbaine avec 550 habitants au km².

Population de l'île de Ré

Population permanente

La population actuelle de l'île atteint environ 18 000 habitants, elle n'a cessé d'augmenter depuis 1968, avec des croissances annuelles particulièrement marquées entre 1982 et 1999. Cette croissance est essentiellement due au solde migratoire, le solde naturel étant systématiquement négatif².

Population saisonnière

Selon les calculs elle peut être estimée entre 120 000 et 140 000 habitants. La capacité d'hébergement maximale est d'environ 138 000 personnes. À cette population théorique s'ajoutent les visiteurs à la journée qui, en moyenne journalière au mois d'août, représenteraient environ 12 517 personnes³.

Pour répondre à cet afflux saisonnier sur l'ensemble du littoral Charentais-Maritime une organisation conséquente est nécessaire dans la gestion des infrastructures routières, des stationnements, déchets ménagers, du traitement des eaux usées, de l'approvisionnement en eau potable, du bon fonctionnement des services publics... Ces phénomènes prennent une ampleur particulière dans un territoire insulaire uniquement relié au continent par un pont.

Un nord et un sud

Au sein de l'île, deux espaces se définissent à partir des densités et variations de population (permanente).

Le sud est plus peuplé et plus densément peuplé. Il connaît aussi les variations positives de populations les plus fortes.

Le nord est nettement moins peuplé, avec des densités moins fortes, et surtout des variations de populations les plus faibles, voire négatives. On y observe également un vieillissement de la population plus important⁴.

Une population vieillissante

L'indice de jeunesse (population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans) est faible : 0,62 contre 0,80 pour le département de la Charente-Maritime.

Ce vieillissement peut avoir plusieurs origines :

- l'importance du solde migratoire traduit l'arrivée de nombreux retraités qui viennent s'installer définitivement sur l'île à l'âge de la retraite ;
- la difficulté pour les jeunes ménages de s'installer sur l'île et d'y travailler compte tenu du coût du foncier. De nombreux actifs rétais sont ainsi obligés de se loger sur le continent et plus particulièrement sur l'agglomération rochelaise.
- La difficulté de transmettre les entreprises, ce qui n'encourage pas l'installation des jeunes.

Aujourd'hui la population des plus de 60 ans dépasse les 33 % de la population totale de l'île. Il s'ensuit un nombre moyen d'occupants par résidence principale en diminution constante. En 2006, il est d'environ 2,2 occupants (pour une moyenne française de 2,3 personnes / ménage).

² Sources : INSEE 2006 *In SCOT de l'île de Ré approuvé le 25 octobre 2012, rapport de présentation*, p 92.

³ *Ibidem*, p. 93.

⁴ *Ibidem*, p. 97.

Logement social

L'île de Ré est moins bien équipée en logements sociaux en comparaison avec les autres moyennes (départementales, régionales et nationales). Toutefois, Saint-Martin-de-Ré est bien équipé avec le premier parc de logement social de l'île de Ré avec 192 logements sociaux soit 74 logements HLM pour 1000 habitants (supérieur à la moyenne départementale de 39, à la moyenne régionale de 44, et la moyenne nationale de 69)⁵.

Population de Saint-Martin-de-Ré

En 2009 la population de Saint-Martin-de-Ré était de 2585 habitants.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	2 096	2 135	2 512	2 400	2 637	2 585
Densité moyenne (hab/km ²)	446,0	454,3	510,6	534,5	561,1	550,0

Source : INSEE

L'accroissement ou le maintien de la population s'explique avant tout par d'importants flux migratoires compensant le déficit naturel. Cette population est bien souvent une population de jeunes retraités.

Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	+ 0,3	+ 1,7	+0,6	+0,6	-0,2
- due au solde naturel en %	+0,1	-0,3	-0,8	-0,6	-1,0
-due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,2	+2,0	+1,4	+1,2	+0,8
Taux de natalité en %	12,3	10,0	8,8	8,4	8,0
Taux de mortalité en %	11,7	13,4	16,6	14,9	18,5

Source : INSEE

Population carcérale

Saint-Martin-de-Ré a pour originalité de posséder une prison sur son territoire. Cette prison est une « Maison Centrale » qui accueille, pour de longues peines, jusqu'à 400 prisonniers qui sont ainsi comptabilisés dans la population permanente. Le poids économique est non négligeable en raison des relations avec des entreprises locales (fabrique de filets en prison) ou encore la consommation des détenus. Il faut également signaler l'importance des 280 surveillants et personnels de l'administration pénitentiaire (dont un tiers vit sur l'île).

⁵ Source : étude SEMDAS, 2009, In SCOT de l'île de Ré approuvé le 25 octobre 2012, rapport de présentation, p 105.

1.1.4 Economie du territoire

Bâtiments, commerce, hébergement-restauration : trois secteurs qui « tirent » l'essentiel de l'activité de l'île⁶

Très présents sur l'île de Ré, les services à la personne, l'artisanat, les activités touristiques et de loisirs sont autant d'activités qui participent de l'économie résidentielle. On note ainsi la très nette prépondérance de trois secteurs d'activité dans l'emploi, qui chacun emploie entre 500 et 700 salariés : la construction, le commerce, et l'hébergement-restauration. Ces trois secteurs clefs dans l'économie de l'île sont suivis par les secteurs de l'administration et des services.

En termes d'effectifs, la part de la fonction publique prend plus d'importance, phénomène dû en partie à la présence du centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré qui est un des employeurs les plus importants de l'île.

Il faut noter que c'est sur Saint-Martin-de-Ré que se trouve la zone d'activité (ZA) la plus étendue de l'île (15 hectares).

L'activité touristique au cœur de l'économie rétaise

Avec 1 843 614 nuitées touristiques en hébergement marchand en 2009⁷, l'île de Ré est l'un des plus importants territoires touristiques de Charente-Maritime qui est l'un des départements les plus touristiques de France (35,1 millions de nuitées enregistrées en 2011⁸).

L'île est en effet très bien pourvue en hébergements marchands. Saint-Martin-de-Ré est particulièrement bien doté en hébergements touristiques avec des hôtels de 2 à 5 étoiles, des chambres d'hôtes, des résidences de tourisme et villages vacances, des campings et des meublés de tourisme. À ces hébergements, il ne faut pas oublier d'ajouter la multitude de résidences secondaires (environ 10 000 sur l'île⁹). En termes de capacité, c'est l'hôtellerie de plein air qui est prédominante. Le terme hôtellerie de plein air est de plus en plus approprié. En effet, le développement des mobil-home est tel que certains établissements ne proposent plus d'emplacements pour le camping traditionnel.

L'activité touristique est un moteur essentiel de l'économie de l'île de Ré avec, en 2006, 274 établissements de tourisme recensés (128 établissements d'hébergement, 131 cafés restaurant, 13 agences de voyages et 2 thalassothérapies). La dynamique touristique est toujours vive : ainsi on est passé de 30 745 lits marchands en 2000 à 39 690 en 2007 soit une augmentation de 25 % de l'offre en 7 ans. Sur la base des statistiques concernant les seuls campings et hôtels, cette dynamique se traduit par 1 311 470 nuitées en 2000 et 1 759 520 en 2007¹⁰.

⁶ In SCOT de l'île de Ré approuvé le 25 octobre 2012, rapport de présentation, pp. 126-127.

⁷ Chiffres clés 2009 - Pays Ile de Ré, Observatoire du Tourisme, Charente –Maritime Tourisme, p.4.

⁸ Chiffres clés 2012-2013 – Charente-Maritime, Observatoire du Tourisme, Charente –Maritime Tourisme.

⁹ Idem

¹⁰ In SCOT de l'île de Ré approuvé le 25 octobre 2012, rapport de présentation, p 129.

Saint-Martin une station de tourisme classée

La dénomination de « commune touristique » est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Elle permet l'instauration de la taxe de séjour au réel ou au forfait.

La dénomination de « station classée » est attribuée par décret aux communes touristiques, dotées d'un Office de tourisme de catégorie 1 pour une durée de 12 ans. À l'heure actuelle, Saint-Martin-de-Ré est « station classée » jusqu'en 2018.

Une clientèle touristique française et étrangère

La provenance de la clientèle nationale est très structurée : hors saison, elle est marquée par la région Ile de France. En saison touristique, elle provient majoritairement des régions de l'Ouest (Pays-de-Loire, Bretagne, Poitou-Charentes). La clientèle étrangère est également importante avec 20% des touristes : les Britanniques représentent les premiers d'entre-deux, et leur groupe est en progression constante. Ils sont suivis par les Allemands¹¹. Signalons également l'importance des clientèles néerlandaises et belges¹².

L'île de Ré, un territoire aménagé pour le vélo

Plus de 110 kilomètres de pistes cyclables sont aménagés sur l'île de Ré. C'est l'un des territoires aux infrastructures de ce type les plus denses en France. Une signalétique adaptée aux cyclistes est également présente entre chaque village. Le pont de l'île lui-même a été aménagé pour les cyclistes. La proximité avec la ville de La Rochelle, ville pionnière en ce domaine, a facilité le développement d'un certain nombre de services spécifiques : grand nombre de parking pour vélos, « vélo-bus » permettant de voyager avec son vélo dans un bus entre La Rochelle et tous les villages de l'île...

Ce développement original, facilité par la presque absence de relief sur l'île, permet de réduire le trafic routier sur l'île notamment en période estivale et de développer une approche particulièrement originale et respectueuse des paysages de l'île.

1.1.5 Description et protection du bien inscrit au Patrimoine mondial

L'ensemble des fortifications forme un demi-cercle d'environ 1,5 kilomètre de diamètre appuyé sur le front de mer et le port. Le corps de place représente un périmètre de 6 kilomètres de remparts. Percée uniquement de deux portes : la porte de la Couarde (ou des Campani) et la porte La Flotte (ou de Toiras), elle est composée de six bastions¹³ à orillons, dont trois disposant de cavaliers¹⁴, et de cinq demi-lunes.

¹¹ In SCOT de l'île de Ré approuvé le 25 octobre 2012, rapport de présentation, p. 131.

¹² Chiffres clés 2012-2013 – Charente-Maritime, Observatoire du Tourisme, Charente – Maritime Tourisme.

¹³ Bastion de la Mer, bastion de Bourbon, bastion de Bourgogne, bastion Sainte-Thérèse, bastion Saint-Louis et bastion de La Flotte.

¹⁴ Bastion de la Mer, bastion de Bourgogne et bastion Saint-Louis.

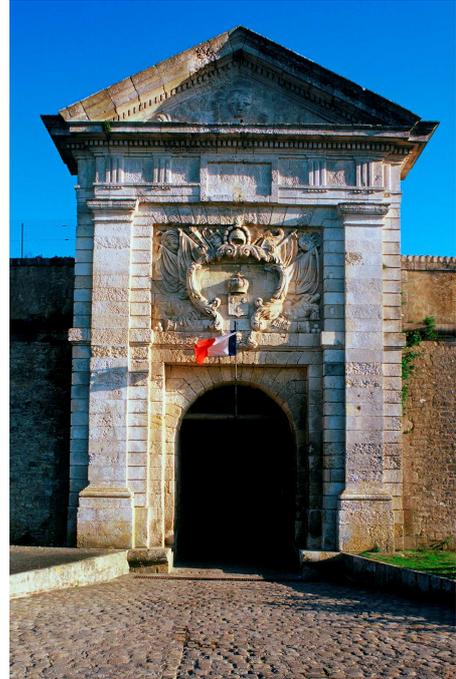
Au nord est de la place forte se trouve la citadelle, elle-même accessible par une seule porte, la porte Royale, et possède son propre port de ravitaillement. Elle est de plan carré à quatre bastions¹⁵ à orillons. Le bastion de France est surmonté d'un cavalier.

Trois demi-lunes complètent le dispositif. Côté mer, le havre de la citadelle constitue en quelque sorte la quatrième demi-lune.

Pour terminer deux contregardes, une à l'ouest et une à l'ouest renforcent le raccord entre front de mer et front de terre.

Les matériaux de construction

Le creusement des fossés servit de carrière. Le sable fut pris sur les plages ou dans les vignes. La pierre de taille vient des carrières de Taillebourg le long de la Charente, le bois des forêts du Poitou et le charbon d'Angleterre¹⁶. Les matériaux de couverture de la plupart des bâtiments sont des tuiles creuses traditionnelles (tige de botte). Cependant, l'ardoise a également été utilisée sur les portes (porte Campani, porte Toiras, porte Royale ainsi que sur les pavillons encadrant l'ancien arsenal de la citadelle).



Porte de la citadelle - ©Pascal Lemaître

Les protections du site

L'intégralité des fortifications (citadelle et enceinte urbaine) sont classées au titre des Monuments historiques depuis 1984 (le classement s'est effectué en plusieurs étapes depuis 1925 avec le classement des portes de ville).

L'intégralité de la vieille ville, l'intramuros, est en ZPPAUP depuis 1988 (une des premières du département de Charente-Maritime).

Il faut noter que dans la ville sept édifices sont inscrits, ou classés au titre des Monuments historiques dont l'ancien Hôpital Saint-Honoré qui servait à soigner les soldats aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'ancien Hôtel de Clerjotte qui avait été aménagé en Arsenal ou encore l'hôtel des Cadets qui hébergeait les cadets gentilshommes de la Marine à la fin du XVIII^e siècle.

Le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue donc un ensemble cohérent et protégé.

¹⁵ Bastion du Roi, bastion de la Reine, bastion de France et bastion du Dauphin.

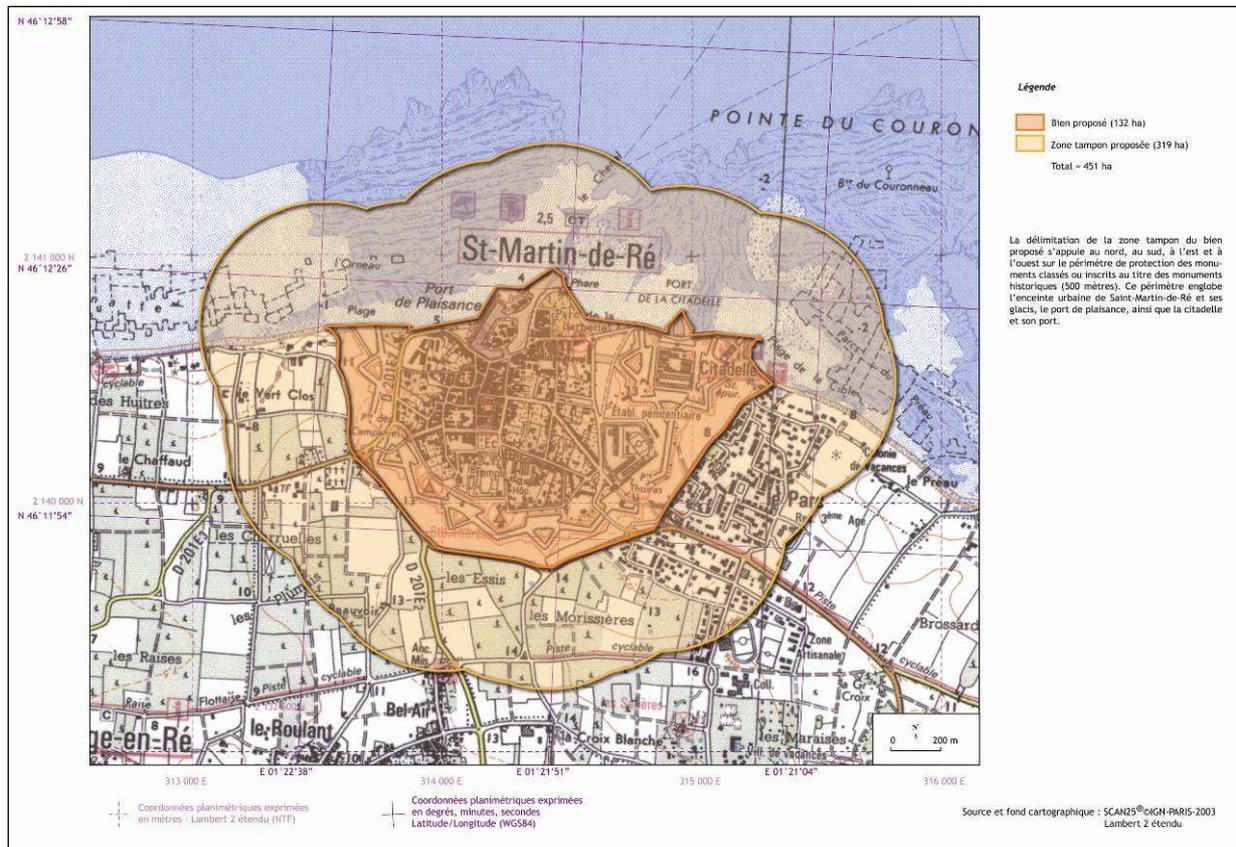
¹⁶ « Instruction de Monsieur de Vauban sur la fortification de Saint-Martin de Ré du 31 juillet 1681 ».

La zone tampon

La zone tampon du bien inscrit correspond au périmètre de protection des abords des Monuments historiques (500 mètres). Dans cette zone, toutes constructions, rénovations (etc.) nécessitent au préalable l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Les sites naturels de l'île de Ré sont en sites classés ou inscrits. Ainsi, au sud et à l'ouest, la zone tampon repose également sur des terrains protégés par la loi du 2 mai 1930 sur les espaces naturels. Ces terrains sont en zone de préemption du conseil général de la Charente-Maritime au titre des espaces naturels sensibles.

Il n'y a pas de projet de modification de la zone tampon à l'heure actuelle.



Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco* »

La qualité paysagère et environnementale du site Vauban

Un inventaire de la faune et de la flore des fortifications a été initié en 2007. Cet inventaire, réalisé par la section rétaise de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) qui est implanté sur l'île de Ré en gérant notamment une grande réserve naturelle dans les marais des Portes-en-Ré : l'Illeau des Niges.

Cet inventaire a permis une meilleure connaissance du bien et montre la richesse de la biodiversité grâce aux écosystèmes qui s'y sont créés.

À noter que la richesse est essentiellement constituée de la flore des pelouses calcicoles du fossé de l'enceinte urbaine entretenu par l'élevage et les opérations de fauche. Le déboisement et le débroussaillage des fortifications (lauriers, ronciers...) n'est donc pas incompatible mais au contraire favorise cette richesse écologique.

Un autre aspect à mentionner est l'importance de la population d'oiseaux cavernicoles qui trouvent dans les murs des fortifications des gîtes à leur convenance (chouettes).

Les restaurations des fortifications

Dans les années 1970-1980 un certain nombre de travaux ont été entrepris, notamment au niveau des portes de ville.

Projet architectural et Technique de 1995

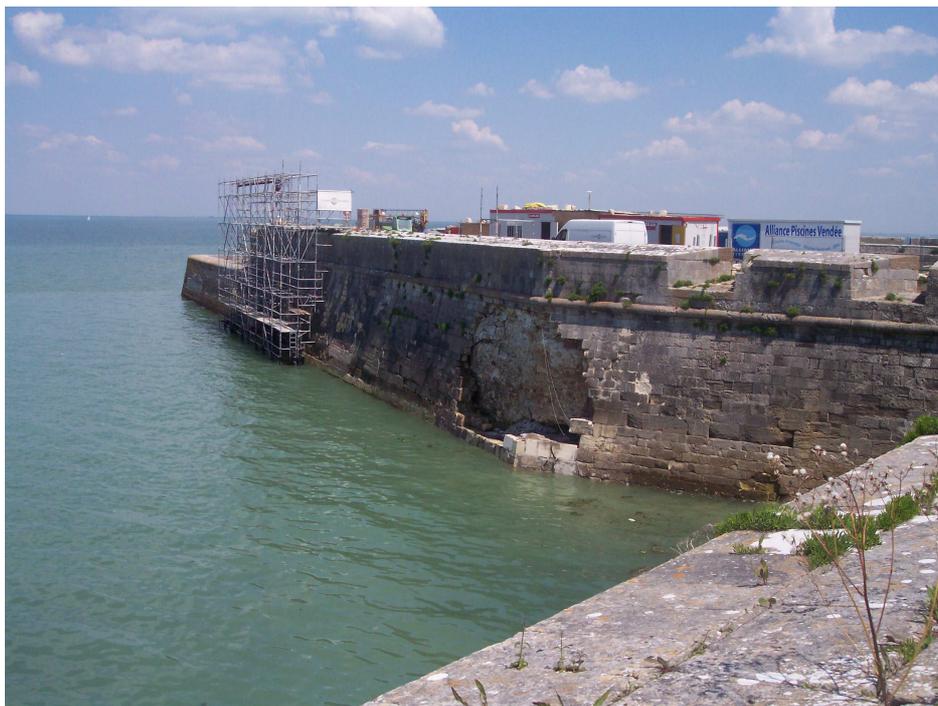
En avril 1992, une étude préalable concernant l'ensemble des fortifications de Saint-Martin-de-Ré, côté terre, a été réalisée par M. Oudin, l'architecte en chef des monuments historiques et approuvée. Elle a été suivie d'un Projet Architectural et Technique remis en décembre 1995. Par la suite, les travaux de restauration ont été exécutés annuellement suivant les financements disponibles.

Les tempêtes de 1999

De violentes tempêtes en 1999 ont nécessité un nouvel état des lieux complet concernant les fortifications côté mer. Les interventions les plus lourdes et les plus urgentes ont été définies. C'est ainsi que la courtine de la Mer a été reprise ponctuellement au droit des différentes brèches. Des travaux ont été réalisés à l'entrée du port de la ville et du port de la citadelle. Ce n'est que lors de la campagne de travaux de 2009-2010 que les importantes brèches du port de la citadelle ont été entièrement restaurées.



Brèche au port de la citadelle au début du chantier de restauration en 2009 - © Compagnons de Saint-Jacques



Restauration des brèches du port de la Citadelle, Mai 2009 - © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

La tempête Xynthia en 2010

En février 2010 la tempête Xynthia a frappée l'île de Ré. Un certains nombres de secteurs du front de mer ont été dégradés. Suite à la mission de M. Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques, des travaux d'urgences ont été programmés. Ceux-ci ont été réalisés en 2012-2013.



Restauration des brèches suite à la tempête Xynthia, février 2013 - © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

Le suivi régulier permet ainsi d'envisager des travaux lorsque des urgences menacent le monument, plus particulièrement sur le front de mer.

Principes d'altérations des remparts à la mer

Les maçonneries des remparts édifiés côté mer sont soumises à de fortes sollicitations liées à la présence de l'eau : alternance des marées, courants, chocs de galets, tempêtes... Il résulte une usure prématurée des matériaux. La pérennité de ces structures est intimement liée à la régularité de leur entretien.

Une carence des travaux d'entretien entraîne le creusement des joints, laissant l'eau s'infiltrer à l'arrière des parements et délayer les mortiers de blocages. Il s'en suit une désolidarisation du blocage par rapport au parement, pouvant aller jusqu'à la création de brèches.

Une autre source de désordres est liée à l'accumulation de galets au pied des remparts : les chocs répétés de ces pierres, transportées par les vagues, sur les parements provoquent l'usure de ceux-ci, nuisant à terme à la stabilité de l'ensemble du rempart.

D'autres altérations, bénignes dans un premier temps, peuvent s'aggraver et provoquer des désordres plus importants si des campagnes de petits travaux et d'entretien ne sont pas menées.

Les joints s'usent, la végétation s'installe et croît, augmentant l'ouverture des joints, les possibilités d'infiltrations d'eau, le décalage des pierres. Les parties basses des remparts immergées à marée haute font l'objet d'une usure plus rapide des joints, phénomène rendu souvent peu lisible vu l'accumulation de coquillages et d'algues sur les parements. Il est important d'y remédier rapidement et régulièrement pour éviter toute altération des blocages et de la structure même des ouvrages.

Certains principes de consolidation mis en œuvre peuvent aussi nuire au bon état des structures. C'est notamment le cas des enduits ciments dont la face intérieure des parapets en moellons a été recouverte, surtout à proximité de la citadelle. Cet enduit étanche empêche tout échange entre la maçonnerie et le milieu extérieur, provoquant une désagrégation des moellons qui deviennent pulvérulents ; après le cloquage, l'enduit ciment tombe par plaques. La mise en œuvre de béton banché sur les parements côté mer a permis l'aggravation de désordres et la formation de brèches. Des faiblesses apparaissent souvent en périphérie de ces reprises, à la jonction pierre-béton où l'usure naturelle se fait de manière différentielle¹⁷.

Une expansion urbaine maîtrisée

Les espaces urbains de Saint-Martin-de-Ré, nés autour du port, furent longtemps contenus à l'intérieur de la vaste enceinte urbaine.

Depuis les années 1970, des extensions ont été réalisées au-delà des glacis, à l'est essentiellement, sous forme :

- D'une association foncière urbaine, en arrière de la côte ;
- D'une zone artisanale et commerciale, au sud de la route départementale 735 ;
- Auxquelles se sont greffés par la suite des zones résidentielles comprenant des logements sociaux.

¹⁷ Descriptif issu du Projet architectural et technique de 1995.

Parallèlement, de nouveaux équipements et commerces ont gagné le « nouveau Saint-Martin-de-Ré » : complexe sportif, collège, supermarchés, piscine intercommunale, gendarmerie...

L'emprise de ces extensions équivaut à celle du secteur urbain de *l'intra-muros*.

Depuis 1982, et la mise en place d'un plan de référence, de nombreux efforts ont été effectués en *extra-muros* en ce qui concerne la voirie, les espaces publics, les espaces verts ou de loisirs.

Aujourd'hui, les possibilités d'extension urbaine de Saint-Martin-de-Ré sont grandement limitées. La zone du Préau, à l'est, est ainsi inconstructible car c'est un espace naturel présentant le caractère de coupure dans l'urbanisation entre Saint-Martin-de-Ré et La Flotte. Cette coupure permet de rompre l'attraction linéaire des pôles urbanisés, de stopper l'urbanisation attirée par le littoral, de préserver un paysage ouvert vers le littoral et de maintenir une fenêtre de co-visibilité vers le littoral.

1.1.6 Mise en valeur touristique et culturelle du site

Visites guidées

Des visites guidées des fortifications et de la ville sont proposées au public par l'Office de tourisme. Le site étant très vaste différents circuits sont proposés : abords de la citadelle, front de mer, front de terre... Des visites en calèche permettent également une découverte du site. En été, l'office propose des visites nocturnes à la lueur de lampes torches.

Des visites thématiques sont également ponctuellement organisées dans les fossés des fortifications. La LPO propose ainsi des sorties naturalistes notamment chaque mois de mai dans le cadre de la fête de la Nature.



Visite guidée des fortifications. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

Expositions temporaires et parcours permanent consacré au patrimoine fortifié au musée Ernest Cognacq

Le musée municipal Ernest Cognacq traite régulièrement du patrimoine fortifié : soit par le biais d'expositions, comme l'exposition *Vauban, ingénieur du Soleil* tout au long de l'année 2008, mais aussi prochainement dans le cadre de la séquence 10 de son prochain parcours permanent.

Découvertes par la mer

Le développement des bateaux de promenade en mer au départ de Saint-Martin-de-Ré (Croisières Inter-îles par exemple) permettent une découverte des fortifications depuis la mer par un grand nombre de visiteurs. Rentrer dans le port de Saint-Martin-de-Ré, cerné de ses hautes fortifications, est une véritable expérience.

Le dépliant « les clés du Patrimoine »

Réalisé par la Communauté de communes, le guide « Les Clés du Patrimoine » permet à chaque visiteur de découvrir les richesses patrimoniales de l'île de Ré. Entièrement gratuit, il offre des tarifs préférentiels dès le deuxième site visité, avec un objectif simple : inciter les visiteurs à se rendre dans l'ensemble du réseau des musées, monuments et sites d'interprétation des patrimoines rétais. Cette brochure complète, réalisée au format poche, présente les visites guidées des fortifications de Saint-Martin-de-Ré organisées par l'office de tourisme ainsi que des sites ouverts au public dont : le musée Ernest Cognac, le clocher de Saint-Martin-de-Ré, le Fort de la Prée, le phare des Baleines ou la redoute de Rivedoux-Plage.

Mise en réseau des forts de Charente-Maritime

Le conseil général de la Charente-Maritime organise chaque été une animation en direction du public familial de façon à faire découvrir et mettre en réseau les six principaux sites fortifiés de Charente-Maritime (place forte de Saint-Martin-de-Ré, donjon de Fouras, fort Liédot d'Aix, place forte de Brouage, fort Chapus et place forte du Château d'Oléron). En juillet et août des animateurs proposent gratuitement sur chaque site des carnets de jeu. Le « mystère de la légende des forts » est basé sur une série d'énigmes à résoudre en découvrant et observant les sites fortifiés. L'énigme martinaise est régulièrement modifiée. Sur Saint-Martin-de-Ré l'animateur est accueilli dans l'Office de tourisme.



Le mystère de la légende des forts. Un jeu de piste gratuit à vivre en famille dans six forts de Charente-Maritime

Événementiel dans les fortifications

La commune apporte son soutien logistique et financier à des manifestations gratuites organisées dans le monument dans le but de le faire découvrir et de la valoriser. Tel a été le cas en 2007 et 2008 les spectacles gratuits d'Arts de la Rue organisés pendant la saison estivale par l'association l'Etoile de Vauban. En juillet 2010 et 2011 des concerts de musique classique de grande qualité ont été organisés sur le site de la porte des Campani dans le cadre du festival Musique en Ré, festival labellisé « Site en scène » par le conseil général de Charente-Maritime.

Depuis 2008 l'association des *Amis des fortifications* organise chaque année des pièces de Théâtre avec la Compagnie rétaise *l'Ilot Théâtre*

Des activités sportives

La découverte du site fortifié peut également s'effectuer par le biais de la pratique sportive. Soit en pratique régulière, le club de tir à l'arc « Les Archers de Ré » a déposé des cibles amovibles sur la contregarde de la Mer afin d'aménager un stand de tir en extérieur. Cette installation légère donne vie au monument en toute sécurité.

Des événements ponctuels sont également organisés. Ainsi en 2007, 2008 et 2010 le « Défi Vauban » a été subventionné par la commune et organisé par l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique). Ce raid pour toute la famille était l'occasion de découvrir le patrimoine fortifié d'une manière ludique et sportive (tyrolienne, marche d'orientation...).

L'un des plus importants événements sportifs martinais est sans conteste la traditionnelle course pédestre des *15 km de Saint-Martin*. Cet événement, très apprécié chaque mois de juillet par plus de 500 sportifs est indissociablement associé à son circuit longeant le front de mer devant la citadelle.



Animation sportive dans les remparts, tyrolienne. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

1.2 Enoncé de la valeur universelle exceptionnelle du site

La place forte de Saint-Martin-de-Ré doit son appartenance au Réseau des sites majeurs de Vauban et son inscription au Patrimoine mondial en tant que la plus belle application conservée du premier système de Vauban et sûrement le plus bel exemple d'un réduit insulaire.

La richesse de Saint-Martin-de-Ré repose avant tout sur un patrimoine fortifié exceptionnel préservé avec authenticité. Érigé par Vauban en 1681 sur ordre du roi Louis XIV ce site n'a subi presque aucune réactualisation (seulement huit traverses abris¹⁸ sur le front de mer de la ville et de la citadelle en 1878) ni destruction (uniquement deux brèches percées au début du XX^e siècle pour les accès routiers).

La place forte est constituée de trois éléments indissociables :

- la citadelle, encore aujourd'hui expression du pouvoir de l'État ;
- la vaste enceinte urbaine chargée de protéger le port, la ville et toute la population rétaise en cas de débarquement ennemi ;
- la ville en elle-même, très peu modifiée par Vauban mais dans laquelle se trouve des bâtiments liés à la vie de la garnison (l'ancienne place d'armes, des corps de garde, l'ancien hôtel du Gouverneur, l'ancien hôpital Saint-H, la poudrière Saint-Louis, la caserne Toiras, l'hôtel de Clerjotte aménagé en arsenal).

La ville a été à la fois le siège des gouverneurs rétais, port de commerce florissant, ville de garnison et plus tard point de départ des condamnés pour les bagnes coloniaux. Son passé mêle ainsi l'aventure maritime aux guerres de religions, la mémoire du bagne à une vocation militaire. De vieux hôtels datant de la splendeur maritime de la ville bordent des rues et des ruelles sinueuses dont les pavées en pierre de lest font résonner les pas. Les vestiges de l'ancienne église fortifiée veillent sur le cœur de la commune.

Cet ensemble unique fait de Saint-Martin-de-Ré un site remarquable.

La valeur culturelle est composée de :

- La valeur identitaire

La fortification a façonné le développement de Saint-Martin-de-Ré, il y a un *intra-muros* et un *extra-muros*. Même si elle n'est pas toujours perçue clairement (du fait de la taille et de la complexité du monument), sa présence est vécue au quotidien par tous les martinais et rétais. Plus impressionnants côté mer pour un public non averti, les remparts sont indissociables du port et du front de mer.

La citadelle, par sa fonction première, son histoire et son utilisation actuelle (prison), est le symbole du pouvoir central. Siège de la garnison et, à l'origine, du logement du gouverneur de l'île de Ré, lieu d'incarcération tout au long de son histoire (huguenots après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, prêtres réfractaires pendant la Révolution Française¹⁹).

¹⁸ Traverses abris desservant des plateformes de tir à ciel ouvert.

¹⁹ Un autel rappelant cet épisode est visible dans l'église communale.

- La valeur technique ou artistique

C'est avant tout par ses dimensions que l'enceinte urbaine de Saint-Martin-de-Ré se caractérise. Elaborée selon les méthodes et principes du premier système de fortification de Vauban, cette gigantesque enceinte est un réduit insulaire, vaste camp retranché devant accueillir l'intégralité de la population de l'île de Ré en cas de débarquement ennemi.

- La rareté

Des fortifications inchangées depuis le XVII^e siècle

Conçues selon le premier système de Vauban, les fortifications de Saint-Martin-de-Ré ont traversé les siècles sans presque aucune réactualisation et sans presque aucune destruction. Les seuls véritables éléments de modernisation sont les traverses abris construites sur le front de mer aux alentours de 1878.

Des glacis intégralement conservés

Chose exceptionnelle pour un site de cette ampleur, les glacis de la place forte (aussi bien ceux de la citadelle que ceux de l'enceinte urbaine) ont été intégralement conservés : non urbanisés, dépourvus de végétation parasite (à l'exception des abords est de la citadelle). Ces glacis sont classés au titre des monuments historiques.

Des portes intactes

Les portes de la ville ont été toutes les deux conservées grâce à leur classement au titre des Monuments historiques dès 1925 et au percement de deux brèches dans le rempart pour permettre le développement du trafic automobile.

La valeur socio- économique contemporaine est composée de :

- La valeur fonctionnelle

Le site est aujourd'hui utilisé comme lieu de promenade, de déambulation et se prête aussi merveilleusement à la mise en place de spectacles en lien ou non avec l'histoire du monument (théâtre, projection de films, concerts, activités sportives...).

- La valeur éducative

La valeur éducative des fortifications de Saint-Martin-de-Ré est considérable. La complexité de compréhension du site rend le travail de médiation à la fois primordial et riche : éducation du regard (découverte de graffiti, de détails de l'architecture), sensibilisation à la notion de paysage (l'homme façonne un territoire, s'adapte à son environnement...), sensibilisation aux patrimoines (patrimoines historiques et naturels mêlés), approche géographique (notion de réseau de fortifications à différentes échelles : île de Ré, Pertuis-Charentais, façade Atlantique, France), hier symbole des conflits et de la construction des frontières et aujourd'hui emblème de l'Europe des échanges. Ces potentiels vont être largement exploités pour l'avenir.

PARTIE 2

Stratégie de gestion

2.1 Organisation des acteurs

En ce qui concerne Saint-Martin-de-Ré, à la différence de certains sites du Réseau des sites majeurs de Vauban, gérer le bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco revient à gérer la ville intra-muros. Le monument n'est pas isolé mais entoure une ville vivante.

La maîtrise d'ouvrage du plan de gestion est du ressort de la commune de Saint-Martin-de-Ré. Les décisions liées à la gestion sont prises par le conseil municipal après avoir été étudiées par les commissions municipales²⁰ : Procédures pour réviser les documents d'urbanisme, programme de travaux de restauration des monuments historiques, plan de circulation, programmation culturelle au musée municipal Ernest Cognacq, diagnostic accessibilité...

Le suivi peut être informel (réunions de travail régulières avec la DRAC par exemple), ou s'effectuer dans un cadre formel (ce qui est le cas avec l'avis conforme délivré par l'Architecte des Bâtiments de France au titre de la ZPPAUP dans le cadre de l'instruction des Autorisations du Sol).

Grace aux protections au titre des monuments historiques et à la ZPPAUP, la prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) fait partie du quotidien de la gestion de la cité historique martinaise.

En fonction des dossiers la commune peut informer, consulter ou travailler en étroite collaboration avec de nombreux partenaires : préfecture de Charente-Maritime, conseil régional de Poitou-Charentes, conseil général de Charente-Maritime, communauté de communes de l'île de Ré, maires des communes limitrophes, STAP, DRAC, DREAL, DDTM, CAUE, ARS, Direction Régionale du Tourisme, Charente-Maritime Tourisme, Ile de Ré Tourisme, Office de tourisme de Saint-Martin-de-Ré, ministère de la Justice et administration pénitentiaire en ce qui concerne la citadelle et la caserne Toiras, Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime, Association locales de commerçants, Chambre des Métiers de Charente-Maritime, Section Régionale de Conchyliculture, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, associations locales de protection ou sauvegarde du patrimoine (association des Amis des Fortifications, association des Amis du musée Ernest Cognacq, association Etoile de Vauban...).

Des cabinets spécialisés, des personnes ressources, des associations peuvent être questionnées ou associées en fonction des enjeux et des besoins. Signalons également le Comité scientifique et technique du Réseau des sites majeurs de Vauban qui peut être consulté si besoin.

²⁰ En particulier les commissions : travaux, circulation, urbanisme, sécurité, affaires culturelles...

2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire

2.2.1 Projet culturel de territoire

L'intitulé du projet culturel de territoire défini en 2007 est le suivant : "Vauban et l'ouverture au monde".

L'ambition était de s'élargir à d'autres horizons. La justification était les échanges avec le nouveau monde (échanges commerciaux, troupes coloniales pour le Québec ou les Antilles... plus tard bagnards vers la Guyane).

Cet intitulé n'est toutefois pas suffisamment rattaché au territoire rétais et aux spécificités de l'œuvre de Vauban sur Saint-Martin-de-Ré. Un nouvel intitulé est donc défini dans ce nouveau plan de gestion et a vocation à être davantage fédérateur et compréhensible :

« Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire »

Cette thématique répond à :

- Une logique historique : la place forte de Saint-Martin-de-Ré a été conçue comme élément de défense à l'échelle de l'île tout en s'appuyant sur un réseau fortifié préexistant (redoutes de Rivedoux, du Martray et des Portes, fort de La Prée) ;
- Une logique de complémentarité : chacun des douze sites du Réseau des sites majeurs de Vauban représente et met en valeur une facette de l'œuvre de Vauban²¹ ;
- Une logique territoriale : les enjeux de Saint-Martin-de-Ré sont intimement liés aux enjeux rétais.

2.2.2 Enjeux

À Saint-Martin-de-Ré, ce n'est pas seulement le patrimoine Vauban qui a été inscrit mais l'ensemble urbain *intra-muros* dans sa globalité. Ainsi, cette reconnaissance doit permettre non pas de se replier uniquement sur une logique architecturale de conservation du monument *stricto sensu*, qui est bien évidemment indispensable, mais au contraire d'aller plus loin et de privilégier le développement urbain, et de poursuivre les démarches exemplaires en terme de qualité urbaine, de requalifier les espaces publics, de maintenir la vie à l'année.

De plus, la vocation initiale du patrimoine Vauban ne correspond évidemment plus à un besoin de la société actuelle. Pour garantir la pérennité des biens et développer l'appropriation par la population, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles et environnementales. Il faut favoriser la réappropriation de ce patrimoine en touchant le public le plus large possible en offrant un programme varié à la fois culturel et festif.

²¹ En 2007 la citadelle du Palais à Belle-Ile-en-Mer était dans le dossier de candidature. En 2008 elle n'a pas été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Saint-Martin-de-Ré est donc par conséquent la seule place forte insulaire du Réseau, et c'est bien là sa plus importante spécificité par rapport aux onze autres sites.

Trois enjeux peuvent ainsi être définis :

Enjeu 1 : Protéger, restaurer et entretenir la place forte de Vauban

Enjeu 2 : Concilier qualité de vie à l'année et accueil de qualité des visiteurs

Enjeu 3 : Faire du patrimoine fortifié un levier de développement culturel et social



Échauguette du front de mer. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

PARTIE 3

Programme d'actions pluriannuel

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°1

**ENJEU n°1
Protéger, restaurer et
entretenir la place forte
de Vauban**

INTITULÉ :

Réviser la ZPPAUP en AVAP

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

La ZPPAUP de Saint-Martin-de-Ré date de 1988, montrant l'ancienneté de la prise en compte patrimoniale de l'*intra-muros* martinais. La dernière révision date d'avril 2004. Cette ZPPAUP va être révisée et transformée en AVAP parallèlement à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en cours de révision depuis 2011.

Le règlement de la ZPPAUP permet de connaître les prescriptions et recommandations particulières en ce qui concerne l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Ainsi ce document prend en compte non seulement le patrimoine bâti mais aussi la structure parcellaire (soulignant l'importance des clos), l'aspect des espaces libres et des espaces routiers (avec une mention particulière pour des espaces pavés à conserver ou à créer).

Concernant le patrimoine bâti, des prescriptions concernent : le patrimoine à valeur historique, archéologique et architectural ; le patrimoine d'accompagnement constitutif de l'ensemble urbain ; les murs de clôtures ainsi que les constructions nouvelles.

La hauteur des constructions, ainsi que les niveaux (R, R + 1, R + 2 suivants les quartiers), sont limités. Le choix de matériaux traditionnels est imposé (pierre de taille, moellons, chaux grasse naturelle, menuiserie et fermetures en bois peint, toitures en tuiles tige de botte de tonalités mélangées...).

Une attention toute particulière est donnée aux installations commerciales en ce qui concerne : les façades (la structure de l'immeuble doit être lisible), les enseignes (limitées aux inscriptions en bandeau ou en drapeau), les bannes et stores (codes couleurs et dimensions) et les terrasses extérieures sur le domaine public.

Lancement de la mission

Annoncé en 2007 dans le premier plan de gestion, la révision et la transformation de la ZPPAUP en AVAP sera effective d'ici au mois de juillet 2015. Suite à un marché public de prestations intellectuelles, la « Mission d'études relative à la révision de la ZPPAUP en AVAP » a été attribuée en décembre 2012 à Madame Anne Thevenin, Architecte DPLG – Urbaniste, en tant que mandataire du groupement avec Messieurs Daniel et Etienne Saliege.

Le montant de la mission est de 24 540,00€ HT soit 29 349,84€ TTC.

5 000€ de subventions de la DRAC sont attendues. La mission doit durer au moins 20 mois. La ville de Saint-Martin de Ré s'est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 1988. Ce dispositif a été institué dans le cadre de la loi du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation et à la répartition des compétences entre la commune, le département, la région et l'Etat et de la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages. Cette mesure a été prise dans un souci de protection rationnelle du territoire. En effet la ZPPAUP est une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme instaurée non seulement autour des monuments historiques mais aussi des sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou paysager.

La ZPPAUP de Saint-Martin de Ré couvre la ville à l'intérieur des fortifications et quelques quartiers *extra-muros* situés le long du littoral ou à proximité des glacis.

En application de :

- la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ; les ZPPAUP mises en places avant cette loi continuent à produire leurs effets de droit jusqu'au 14 juillet 2015 au plus tard, jusqu'à ce que s'y substituent les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine conformément à l'article L.642-8 du Code du Patrimoine.

Le décret précité définit le contenu et la procédure d'établissement d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et précise les modalités de délivrance d'une autorisation de travaux dans cette aire.

Dans le cadre des nouvelles préoccupations liées au développement durable et à une gestion écologique des ressources, l'AVAP se distingue de la ZPPAUP par certains aspects :

- Une prise en compte des objectifs environnementaux : l'AVAP est constituée d'un diagnostic environnemental compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme et dotée d'un règlement comprenant les prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions nouvelles, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels et urbains mais aussi relatives à l'intégration architecturale et paysagère des constructions et travaux visant à l'exploitation des énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à la prise en compte d'objectifs environnementaux.
- La mise en place d'une instance locale consultative spécifique pour la création et le suivi de l'AVAP.
- La participation des habitants à l'élaboration de l'AVAP : instauration de la concertation dont les modalités sont définies à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs de la révision consistent à tirer un bilan d'application de la ZPPAUP, prendre en compte les évolutions de la ville, s'inscrire dans le nouveau cadre législatif en intégrant les enjeux environnementaux dans cette démarche. L'AVAP fera l'objet d'une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées durant toute la durée de son élaboration.

L'instance locale consultative, conformément à l'article L 642-5 du Code du Patrimoine est composée de 15 membres maximum comme suit :

- 5 à 8 représentants de la commune ;
- 3 représentants de l'État : le préfet, le directeur régional de l'aménagement et du logement (DREAL), le directeur régional des affaires culturelles (DRAC), ou leurs représentants ;
- 4 personnes qualifiées, choisies au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental et au titre des intérêts économiques concernés.

L'architecte des bâtiments de France siège avec voix consultative.

Le conseil municipal du 10 décembre 2012 après avoir délibéré, décide de :

- **Prescrire l'élaboration de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine** conformément aux articles L 642-1 à L 642-10 du Code du Patrimoine ;

- **Fixer les modalités de concertation** prévues à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme dans les conditions fixées ci-dessous :

- Mise à disposition de panneaux explicatifs présentant les points essentiels du projet ;
- Mise à disposition d'un dossier rassemblant les pièces nécessaires à la compréhension du projet ;
- Mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations et suggestions du public
- Diffusion régulière de l'information sur les différents supports de communication municipale (site internet de la ville, bulletin municipal) ;
- Organisation de réunions lors des grandes étapes de la procédure d'élaboration ;
- Ces modalités de concertation pourront être enrichies au fur et à mesure du déroulement de la procédure de révision.

- **Nommer les membres de l'instance consultative** mentionnés à l'article L 642-5 du Code du Patrimoine et notamment les représentants de la commune :

- 8 représentants de la commune :
 - M. Patrice DECHELETTE, maire
 - M. Alain BEDNAREK, adjoint au maire
 - M. Bernard Garcia, adjoint au maire
 - Mme Chantal Zely, adjointe au maire
 - M. Henry-Paul JAFFARD, adjoint au maire
 - M. Marcel ROGE, conseiller municipal
 - M. Thierry POITTE, conseiller municipal
 - M. Daniel LAGARDE, conseiller municipal
- Le Préfet ou son représentant
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- 4 personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental et au titre des intérêts économiques concernés :
 - La présidente de l'association de défense des habitants de Saint-Martin de Ré (ADHSM) ou son représentant

- La présidente de l'association Saint-Martin Sauvegarde (SMS) ou son représentant
- La présidente de l'association des Amis des Fortifications ou son représentant
- Monsieur le directeur du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime ou son représentant
- L'architecte des bâtiments de France siège avec voix consultative.

PERSPECTIVES A COURT TERME

Mener à bien la révision de la ZPPAUP en AVAP.



Les toits de Saint-Martin-de-Ré. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°2

**ENJEU n°1
Protéger, restaurer et
entretenir la place forte
de Vauban**

INTITULÉ :

Restaurer et entretenir les fortifications et les autres monuments de la place forte.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

Organismes / Partenaires

DRAC Charente Maritime et STAP

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

Cette action, indispensable pour l'intégrité du site Vauban est réalisée en continu et en fonction des urgences et des contraintes budgétaires. Le programme d'opération est défini avec les autorités compétentes (DRAC et STAP). Ces dernières années les services de l'Etat ont réalisés un certain nombre d'études sanitaires sur les différents monuments de la place forte.

Études sanitaires réalisées par le STAP - la DRAC entre 2009 et 2012 :

2009 : Études sanitaires des bâtiments de l'administration pénitentiaire (la citadelle et ses bâtiments, la caserne Toiras ainsi que les sept corps de gardes servant de logements de fonction). Ces études sanitaires ont été réalisées à l'époque où la fermeture de la maison centrale (la prison) était envisagée.

2010 : Étude sanitaire des remparts à la mer suite à la tempête Xynthia des 27 et 28 février 2010 (Philippe Villeneuve, ACHM).

2011 : Études sanitaires de l'enceinte urbaine et de la porte des Campani.

2012 : Études sanitaires de la poudrière Saint-Louis, de la porte Toiras, et de l'église Saint-Martin.

Travaux de conservation des fortifications 2008 - 2012

Chantier de rejointoiement : travaux 2008

- 50 000 € HT dont 60 % de subventions (État 35 %, conseil général 25 %)

Chantier de rejointoiement : travaux 2009

- 50 000 € HT dont 60 % de subventions (État 35 %, conseil général 25 %)

Restauration du port de la citadelle et trophées de la porte de l'Avancée de la citadelle : travaux 2009-2010

- 550 000€ HT dont 75 % de subventions (État : 35%, région et conseil général 40%)

Chantier de rejointoiement : travaux 2010

- 50 000€ HT dont 60 % de subventions (État : 35 %, Conseil Général 25 %)

Front de Mer : restauration des brèches du front de Mer suite à la tempête Xynthia : travaux 2012-2013

- 100 000€ HT dont 68 % de subventions (État : 35 %, conseil général 30%, région Poitou-Charentes 3%)

Restauration du port de la citadelle suite à la tempête de 1999

Au-delà des travaux de restauration des fortifications réalisés presque annuellement le plus important chantier a été entrepris en 2009 - 2010 avec la restauration du port de la citadelle. En effet d'importantes brèches datant de 1999 menaçaient de destruction le monument. Cette menace avait particulièrement alerté l'inspecteur de l'ICOMOS lors de son expertise en septembre 2007.

Le musoir ouest du port de la citadelle fait partie des zones de front de mer particulièrement touchées par la tempête de 1999. Pour endiguer l'évolution des altérations, quelques travaux d'urgence avaient déjà été entrepris : récupération et stockage des pierres arrachées par la mer et remplissage des dallages disparus pour enrayer la dislocation des parements. Cependant, au vu de l'importance des dégradations, une campagne de restauration financée par la commune subventionnée par la DRAC, la région et le département s'avérait nécessaire pour empêcher l'écroulement total du musoir.

La première brèche faisait environ 20 mètres de long, 3 mètres de haut jusqu'à 2 mètres de profondeur ! La deuxième, 11 mètres de long et jusqu'à 6 mètres de hauteur. Afin de palier le travail de sape des marées et de pérenniser l'intervention, la partie immergée a reçu un chaînage en béton en arrière des parements restitués. Ces travaux d'un montant de 452 257€ TTC ont été confiés à l'entreprise les Compagnons de Saint-Jacques.

La restauration de l'extrémité du musoir a quant à elle été confiée à l'entreprise Quelin, pour un montant de 207 000€ TTC, qui a dû installer une grue pour apporter les matériaux dans cette zone difficilement accessible.

La restauration des remparts à la Mer et de la jetée est du port suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia

Suite aux travaux précédents une autre tempête a causé d'importants dégâts en février 2010. Ces travaux ont été attribués à l'entreprise « Les Compagnons de Saint-Jacques » suite à un marché public dont le dossier de consultation a été élaboré par Philippe Villeneuve, Architecte en chef des monuments historiques. Ce chantier est d'importance puisqu'il s'est étalé sur 9 mois pour un montant total d'environ 120 000 € TTC. L'État, par le biais de la DRAC participe à hauteur de 35 %, le conseil général 30 % et la région Poitou-Charentes 3 %. Le reste étant à la charge de la commune.

« Les remparts à la mer, constamment immergés à marée haute sont soumis aux assauts des vagues qui viennent frapper les maçonneries des parties basses, dont certaines parties finissent par s'écrouler. Les brèches une fois ouvertes, se dégradent beaucoup plus vite, c'est ce qui s'est produit lors de la tempête Xynthia, survenue le 28 février 2010, les parties de parements déjà écroulées ont été agrandies sous l'effet des flots, d'autres parties qui présentaient des faiblesses ont été désorganisées. » (extrait du rapport de présentation rédigé par Philippe Villeneuve).

À ces travaux il faut ajouter les travaux de réfection de la toiture de l'église (édifice classé pour les parties du XV^e siècle, le reste étant inscrit au titre des monuments historiques). Ces travaux se sont achevés au printemps 2013. Ce monument n'est certes pas un édifice de Vauban mais est un élément constitutif du village.

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME

- Poursuivre les travaux liés à la conservation des fortifications, définis en accord avec les services de l'État, à la fois en fonction des urgences sanitaires et des moyens financiers (fonds propres et subventions allouées).
- Assurer un entretien régulier en mettant en place un marché à bon de commande pour différents travaux d'entretien des remparts côté terre et côté mer.
- Utiliser les ressources locales dans le cadre de petits travaux ponctuels. La création récente d'une équipe « maçonnerie » au sein de l'association de réinsertion *La Verdinière*, basée sur l'île de Ré, ainsi que l'existence d'un atelier de taille de pierre au sein de la prison peuvent permettre ce type d'actions.



Le bastion Saint-Louis, rejointement, octobre 2010. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°3

**ENJEU n°1
Protéger, restaurer et
entretenir la place forte
de Vauban**

INTITULÉ :

Dévégétaliser et entretenir la végétation de l'enceinte urbaine et de la citadelle.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

Comme bon nombre de sites fortifiés du Réseau des sites majeurs de Vauban la végétation est l'une des principales menaces pour les maçonneries ainsi que la compréhension du site. La chance pour Saint-Martin-de-Ré est de disposer de ressources pérennes, par le biais de l'écotaxe, permettant ainsi la gestion de cet immense espace naturel que constitue les fossés, chemins couverts et glacis des fortifications.

Gérer la végétation grâce à l'écotaxe

Le péage du pont de Ré est, partiellement jusqu'au 31 décembre 2011, et totalement depuis le 1^{er} janvier 2012, une écotaxe.

Une convention pluripartite définit le mode de répartition des recettes de l'écotaxe entre le conseil général de la Charente-Maritime (45%) et le territoire de l'île de Ré (55%). La communauté de communes, compétente pour percevoir le produit de l'écotaxe par le conseil général, doit à son tour reverser à chacune des 10 communes la part de l'écotaxe qui lui revient. Elle correspond à environ 50 000 € annuel pour Saint-Martin-de-Ré dans le but de gérer les espaces naturels.

Chaque année l'essentiel du budget de l'écotaxe dédié à Saint-Martin-de-Ré est ainsi alloué aux fortifications (qui constituent un vaste espace naturel devant être entretenu minutieusement). Grâce aux travaux de ces dernières années, une grande partie du site fortifié (notamment les chemins couverts de l'enceinte urbaine) a été débroussaillé et dévégétalisé. Des conventions sont passées annuellement avec deux associations de réinsertion (association départementale *A17* et association rétaise *La Verdinière*) dont la mission est, au travers la défense de l'environnement et par le travail, de permettre à des personnes en difficultés de se reconstruire une vie sociale et réintégrer la société.

L'essentiel des travaux de dévégétalisation sont ainsi réalisés dans ce cadre, mais aussi en régie avec l'équipe des espaces verts communaux, des entreprises de paysagistes (travaux avec nacelles) et ponctuellement des équipes de bénévoles (association des Amis des Fortifications). Il ne faut bien sûr pas oublier l'éleveur d'ânes et de Baudets du Poitou qui élève ses animaux sur une grande partie du monument (fossé et glacis de l'enceinte urbaine et de la citadelle).



Dévégétalisation des remparts par les associations de réinsertion - © Mairie de Saint-Martin-de-Ré



Elimination de la végétation à l'aide d'une nacelle, novembre 2011- © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

Gérer les lapins

Sur l'île de Ré des dégâts importants sont provoqués aux espaces naturels (dont les fortifications) par la population de lapin. Le rôle de l'Association communale de chasse (ACCA) dans la gestion de ces lapins sur la commune est important (animal classé nuisible en raison de la surpopulation et des dégâts occasionnés par les nombreux terriers et les destructions de cultures). Une subvention a ainsi été attribuée en ce sens en avril 2013 à l'association communale de chasse. Ces actions s'intègrent au plan de lutte contre les lapins en train d'être mis en place à l'échelle de l'île de Ré.

Des plantations d'ormes sur les remparts

La gestion des espaces verts des fortifications martinaises ne consiste pas uniquement en un vaste programme de dévégétalisation mais également en opérations de plantation.

Trois chantiers successifs de plantation de linéaires d'ormes²² ont été entrepris (en 2007, 2008, 2009) bastion Saint-Louis, bastion de Bourbon, courtine entre le bastion de Bourbon et le bastion de la Mer, ainsi que la face gauche du bastion de la Mer. Ces arbres ont été plantés dans l'objectif de reconstituer le paysage du XVII^e siècle puisque deux rangées d'ormes étaient plantés en quinconce sur la majeure portion des remparts. Visibles sur le plan relief de 1703 conservé aux musées des plans-reliefs aux Invalides et sur les nombreux plans des XVIII^e et XIX^e siècles, ces arbres constituaient un élément défensif mais aussi un élément du paysage important pour Ré à tel point que Claude Masse, ingénieur du Roi qui avait travaillé sur le chantier de construction de la Place forte, écrivait en 1715 : « *il y a plus d'arbres sur ces remparts que dans tout le reste de l'isle* » et de rajouter « *les allées d'arbres sur les remparts de mesme qu'à la citadelle [...] rendent la promenade tres agréable*²³ ».

Il existait même une « *pépinière d'arbres pour les remparts* » dans un « *jardin appartenant au Roy*²⁴ » à proximité de la porte des Campani (ancienne porte de La Couarde).

En 2010, 2011 et 2012, la commune a également participé à l'opération de la Semaine Régionale de l'arbre et de la haie mais les plantations ont essentiellement consisté à densifier le parc de la Barbette, à l'arrière du front de mer par des essences d'arbres et d'arbustes variées et locales (chêne vert, tamaris...).

À chaque opération les scolaires ont été associés avec, en classe, une présentation historique des plantations et l'importance de la végétation dans le système défensif et sur site une intervention des responsables des espaces verts avec participation des enfants.

²² *Ulmus Resista*, résistant à la graphiose, maladie de l'Orme.

²³ « *Mémoire géographique de Masse sur partie du Bas Poitou Pais d'Aunis et Saintonge. Fait en ma maison de Salles en Aunis proche de La Rochelle le 15 juillet 1715* », Médiathèque de La Rochelle, microfilm.

²⁴ « *Plan, profil, pour agrandir le magasin pres la porte de la Couarde et y mettre à couvert les effets du Roy, Saint-Martin en l'isle de Ré, 1721* », Archives Départementales de la Charente-Maritime, 12J128



Plantation d'ormes sur les remparts en 2008 en présence des enfants de l'école élémentaire - © Mairie de Saint-Martin-de-Ré.

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME

En février 2013 un reportage photographique sur la présence végétale sur le monument (aussi bien l'enceinte urbaine que la citadelle : chemins couverts, fossés, murs d'escarpe et de contrescarpe) a été réalisé en interne et transmis au STAP. Ce service est informé en amont des projets de débroussaillage (avec photos et plan) et en aval (photos avant / après). Les zones où il convient de programmer des interventions sont ainsi parfaitement identifiées.

Les perspectives à court et moyen termes sont donc de :

- Poursuivre les actions de gestion de la végétation dans le respect du monument
- Étendre les actions, lorsque cela est possible et avec l'accord de l'administration pénitentiaire, en direction de la citadelle.

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°4

**ENJEU n°2
Concilier qualité de vie
à l'année et accueil de
qualité des visiteurs.**

INTITULÉ :

Favoriser le maintien de la vie permanente

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, Communauté de communes.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

C'est grâce à son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et son articulation avec le SCoT rétais que la municipalité peut agir afin de favoriser le maintien de la vie permanente. En effet logements pour les actifs, travail à l'année, services de proximité (crèche...) sont dépendants de la pression foncière d'un territoire fini.

Le plan d'occupation des sols, approuvé en 2001 et modifié par délibérations en date des 18/10/2002, 29/03/2004, 12/10/2005, 14/11/2007 et 08/11/2010, est obsolète pour organiser l'aménagement du territoire de la commune à moyen et long terme et établir des perspectives d'urbanisation nouvelles. Il ne répond plus aux projets de développement de la commune et de l'équipe municipale. Enfin, Il ne permet pas la mise en œuvre d'un développement durable et économe du territoire communal.

Par délibération du 10 janvier 2011, le conseil municipal a officiellement prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Cette mission a été confiée en mars 2011 au bureau d'étude CITTANOVA (13 rue du Commandant Charbonnier à Nantes) pour une durée estimée à 26 mois et un montant de 41 314,28€ TTC. L'élaboration du PLU de la commune de Saint-Martin-de-Ré a ainsi pour objectif de permettre une gestion cohérente et harmonieuse de l'espace communal et notamment ceux énoncés en conseil municipal le 10 janvier 2011 :

- La mise en conformité du document avec la loi SRU de décembre 2000 sur le plan formel ;
- La maîtrise foncière ;
- Le développement du logement à loyer maîtrisé ;
- Le maintien et le renforcement du tissu économique et social local ;
- Le soutien des activités primaires actuelles, maintien des zones ostréicoles et l'avenir des exploitations délaissés ;

- La reconversion du site occupé actuellement par la maison centrale (prison dont le départ n'est plus à l'ordre du jour à court ou moyen terme mais peut l'être à long terme) ;
- L'organisation de l'accueil touristique (création de parcs de stationnement *extra-muros*) ;
- L'environnement : protection des espaces naturels ;
- La préservation du patrimoine (ZPPAUP, AVAP) ;
- La mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec les dispositions du SCOT de l'île de Ré (approuvé depuis en conseil communautaire le 25 octobre 2012).

PERSPECTIVES A COURT TERME

Achever la révision du PLU en prenant en compte les objectifs énoncé en 2011²⁵.



Les toits de Saint-Martin-de-Ré. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

²⁵ Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) réalisé dans le cadre de la révision du PLU a ainsi eu lieu lors du Conseil municipal du 11 mars 2013. Les six axes stratégiques qui y ont été débattus sont : Axe 1 : Promouvoir un développement urbain raisonné et intergénérationnel, Axe 2 : Renforcer le secteur économique et maintenir le caractère touristique, Axe 3 : Améliorer le cadre de vie en valorisant le cadre bâti et patrimoine, Axe 4 : Valoriser l'environnement et la qualité paysagère, Axe 5 : Faciliter les déplacements, Axe 6 : Gérer durablement le territoire.

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°5

**ENJEU n°2
Concilier qualité de vie
à l'année et accueil de
qualité des visiteurs.**

INTITULÉ :

Améliorer la circulation et le stationnement en *intra-muros*.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

Organismes / Partenaires

Préfecture, STAP, Communauté de communes de l'île de Ré, conseil général de Charente-Maritime, CDA de La Rochelle, les transporteurs.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

En 2007, la nécessité de mettre en place un plan de circulation était mentionnée dans le plan gestion :

« La commune a atteint sa capacité de charge touristique en haute saison (juillet et août) et certains week-ends et jours fériés (notamment au printemps). Il faut rechercher à atteindre une cohérence entre le positionnement (historique et qualitatif) de la commune et le plan de circulation. La mise en place d'un plan de circulation doit soutenir le positionnement touristique souhaité par la commune autour de la valorisation du patrimoine historique et culturel de Saint-Martin-de-Ré. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de vie des usagers demande d'inventer de nouvelles manières de se déplacer. Il s'agit d'inciter au redéploiement des flux en tentant de limiter et de supprimer les conflits entre les différents usagers (automobilistes, cyclistes et piétons). L'acceptation d'un nouveau plan nécessitera une forte implication des élus pour mobiliser les concitoyens autour des changements de comportement en matière de circulation et de stationnement. »

Bilan 2009 - 2012

Depuis 2009 la municipalité a pris à bras le corps ce dossier essentiel.

Le but est de faciliter le stationnement des habitants (principaux et secondaires) et d'éviter les voitures ventouses et le stationnement anarchique en favorisant une rotation des véhicules.

Les actions entreprises sont le fruit :

- Des réunions régulières de la commission municipale en charge de la circulation ;
- De la réunion le 26 août 2010 entre les élus municipaux, le conseiller général, les représentants des services de l'Etat (Préfecture, SDAP...) et du Conseil Général (Direction de l'environnement...);
- De la visite de Saint-Emilion en février 2011 pour voir comment ces problématiques ont été envisagées sur ce site (site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial).

Le bureau DL INFRA a ainsi été missionné pour définir un plan de circulation actualisé (reprenant et synthétisant notamment les études précédentes).

L'enjeu est de maîtriser la circulation et le stationnement en période touristique en maintenant le maximum de visiteurs en périphérie. La ville est saturée, plusieurs rues du centre ville sont asphyxiées, la circulation devient impossible par endroit aux véhicules de secours ou pour le ramassage des ordures.

Les objectifs étant d'améliorer la circulation automobile, de développer les liaisons cyclistes et piétonnes (notamment entre *l'intra* et *l'extra-muros*), de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière et de trouver des solutions pour stationner les véhicules lors des pics de fréquentation (sortir la voiture du centre-ville en créant des espaces de stationnement réversibles et temporaires : période estivale, ponts du mois de mai...).

Ainsi :

- Le stationnement est dorénavant payant en *intra muros* du 20 mars au 11 novembre (tarifs préférentiels pour les martinais) ;
- Le comptage et le marquage au sol des places de stationnement a été systématique (acquisition d'une machine à peinture) et des panneaux précisent que seuls les stationnements sur les emplacements matérialisés sont autorisés ;
- Une moitié du parking Vauban a été réaménagé avec de la terre armée (dans le respect du monument historique) en 2011 ;
- Un périmètre sur le parking Vauban a été réservé aux salariés travaillant dans la cité historique (tarif préférentiel) ;
- Le cours pasteur a été totalement réaménagé : suppression du stationnement (la vue des fortifications est ainsi complètement dégagée) et création d'un cheminement de 2,50 mètres minimum de largeur pour faciliter les liaisons cyclistes et piétonnes entre *l'intra* et *l'extra-muros* ;
- Des solutions pour encadrer des aires de stationnement temporaires et réversibles *extra muros* sont trouvées à court terme, (au plus loin les parkings extérieurs sont à 1000 mètres du port) ;
- En terme de circulation les points noirs ont été corrigés : rue Bailly d'Aulan, rue des Charitains, rue du Rempart, place Anatole France et rue Gaspard France ;
- Modification du système de borne escamotable à l'entrée du port (avenue Victor Bouthillier) afin de limiter au maximum la circulation automobile en cas de forte affluence ;
- Réglementation de la circulation et du stationnement sur le cas particulier de l'îlot du port ;
- Stationnement pour bus de tourisme : (emplacements au parking Vauban entièrement refait en 2013) ;
- Création d'une aire de camping-car (17 places) dans le prolongement du camping municipal ;
- En 2011, création, impression et distribution d'un plan « stationnement et circulation en *intra-muros* ». Mise à jour et réimpression en 2012.

Ces actions sont en cohérence avec le SCoT et le Plan de Déplacement Global (PDG) à l'échelle de l'île de Ré initié par la communauté de communes et coordonné avec le conseil général de Charente-Maritime, la CDA de La Rochelle, et les transporteurs (réseaux de bus densifié, navettes électriques et thermiques, navettes pour les salariés, actions en faveur du covoiturage, communication par plaquettes, points infos...).

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME

- Envisager certains ajustements aux problématiques soulevées depuis 2009. Toutes les problématiques n'ont pas été résolues à ce jour et certains ajustements sont envisagés comme par exemple l'extension du secteur piéton (déplacement de la borne en haut de la rue Suzanne Cothonneau) pour protéger les quartiers nord-ouest aux rues et venelles étroites et sinueuses.
- Poursuivre l'amélioration des liaisons piétonnes et cyclistes entre l'*intra-muros* et l'*extra muros*. La mise en place d'un éclairage du cheminement piéton entre le port et la plage de la cible (passant devant la citadelle) permettra ainsi de relier, même en pleine nuit, l'*intra-muros* et l'*extra-muros* par le front de mer.
- Aboutir sur les projets de parkings extérieurs temporaires et réversibles. C'est le défi majeur et le plus complexe. Une procédure d'expropriation allant en ce sens a été lancée lors du conseil municipal du 10 juin 2012.
- Aboutir sur le plan de circulation en intégrant toutes les actions réalisées depuis 2009 et le présenter aux services de l'État.



Le port. © Bernard Collin

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°6

**ENJEU n°2
Concilier qualité de vie
à l'année et accueil de
qualité des visiteurs.**

INTITULÉ :

Améliorer l'accueil, l'accessibilité et la sécurité.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

Organismes / Partenaires

Office du tourisme, communauté de communes de l'île de Ré, conseil général de Charente-Maritime, musée Ernest Cognacq

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

Bilan des actions 2008-2012

Déplacement de l'office de tourisme : de nouveaux locaux depuis juillet 2012

Le 17 octobre 2011 le conseil municipal validait le dossier de transfert de l'Office de Tourisme pour le déplacer depuis l'îlot vers l'avenue Victor Bouthillier en face de l'arrêt de bus et du musée Ernest Cognacq. Les travaux de réhabilitation ont débutés à la fin de l'hiver pour s'achever au tout début de l'été. Le déménagement s'est effectué la première semaine de juillet 2012. Outre l'accueil (au rez-de-chaussée) et les bureaux (à l'étage) propres à l'office, les travaux de réhabilitation ont permis d'aménager un espace pour accueillir le bureau des Croisières Inter-îles ainsi que de Kéolis qui assure le transport en bus des rétais et visiteurs tout au long de l'année. En juillet et août un bureau accueille également l'animateur du conseil général dans le cadre du jeu « Le mystère de la légende des forts » incitant à la découverte des sites fortifiés de Charente-maritime.

Ce déménagement permet de créer un pôle d'accueil dans un lieu névralgique et de mieux répondre aux enjeux en termes de qualité d'accueil et d'accessibilité.



Nouvel office de tourisme - © Office de tourisme de Saint-Martin-de-Ré

Démarches qualité de l'office de tourisme

L'Office de tourisme, qui est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), est engagé dans une démarche qualité avec notamment la démarche afin d'obtenir la marque Qualité Tourisme. Signalons également le label Famille Plus.

Marque Qualité Tourisme

L'Office de tourisme se doit d'avoir un accueil de qualité et de mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins de sa clientèle, en mettant en place une information claire et précise tout en faisant preuve d'amabilité, de courtoisie et de disponibilité. Le personnel doit être compétent, en sachant prendre en compte et analyser rapidement la demande du client et pratiquer au minimum deux langues étrangères. Un référent qualité, formé, a été nommé au sein de la structure. Celui-ci a pour mission d'animer le Groupe de Travail Local Qualité, de veiller à la bonne organisation du système par la mise en place d'actions préventives et/ou correctives. La finalité de cette démarche étant de garantir à la clientèle une qualité d'accueil, d'écoute et d'information sur le territoire.

Label Famille Plus

La commune de Saint-Martin-de-Ré est titulaire du label Famille Plus Mer depuis 2008. Famille Plus est un label national né dans la collaboration entre trois associations de communes touristiques :

- L'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques,
- L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-Ski France,
- La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

Soutenu par les services de l'État en charge du tourisme, ce label est destiné à valoriser les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles.

Les critères concernent :

- L'accueil et l'information,
- Les animations de la commune,
- Les activités,
- La découverte et la sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines,
- L'hébergement, la restauration et les commerces et services,
- Les équipements, les transports et la sécurité
- Les tarifs adaptés aux familles et/aux enfants

Pour répondre aux attentes et aux envies des familles, ce label est décliné en quatre territoires : Famille Plus Montagne, Famille plus Mer, Famille Plus Ville et Famille Plus Nature.

Un livret d'accueil a été édité. Il est entièrement dédié aux enfants, et reprend la liste des activités et sites labellisés sur la commune (hébergements, restaurants et prestataires de services) ainsi que des petits jeux et information diverses.

Pour répondre au référentiel, l'Office de tourisme met à la disposition du jeune public un espace enfants dans ses locaux. Jeux, livres à colorier, table, chaises accueillent nos jeunes visiteurs et, pour les plus petits, une table à langer avec le matériel adéquat est installée.

Diagnostic accessibilité de la voirie

En 2011 la commune a lancé le diagnostic accessibilité de sa voirie. Pour ce faire elle a fait appel à David Amiau, ingénieur chercheur à l'Université de La Rochelle. L'audit a débuté en septembre 2011, avec des visites sur le terrain. Celui-ci consistant à repérer les points de blocage pour les déplacements sur le réseau communal, pour les personnes en situation d'handicap. Les différents handicaps sont pris en compte. Chaque difficulté est photographiée et repérée par son positionnement GPS.

Le travail à associer les élus, les services techniques communaux et des représentants des personnes en situation d'handicap. Messieurs Reb et Mercier, connus pour leur engagement au niveau local, ont accepté de participer à cet audit.

Un travail de restitution de l'audit avec un état des lieux ainsi que des propositions de solutions avec une évaluation financière a été remis en 2012 dans l'objectif de mettre en place un plan d'amélioration de l'accessibilité de la voirie communale.

Diagnostic accessibilité des bâtiments publics

À la suite du précédent diagnostic, le diagnostic concernant les bâtiments publics a été initié au début de l'année 2013.

Un certain nombre d'équipements et d'aménagements ont toutefois déjà été notamment dans le cadre du label Tourisme et Handicap obtenu par le musée Ernest Cognacq et l'Office de tourisme.

Vidéo surveillance

La possibilité de mettre en place des moyens de vidéo surveillance sur la commune est envisagée par la municipalité dans le but de protéger les biens et les personnes. Des démarches ont été prises en ce sens mais le projet n'a pas encore abouti.

Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été finalisé en avril 2013. Il prend qui en compte les risques naturels concernant la commune. Il s'agit du risque de tempête, de feu de forêt, de submersion marine et de séisme. Le PCS a consisté à recenser les moyens humains et les moyens matériels disponibles pour secourir les administrés et les visiteurs.

Au-delà d'une organisation la commune s'est dotée de moyens de diffusion de messages. Le nouveau véhicule de la police municipale est équipé d'une sono. Une sono mobile permet d'équiper un second véhicule.

La finalisation de ce PCS s'accompagne de l'édition d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui sera prochainement distribué à tous les administrés et consultables par tous.

Assurer la sécurité des baigneurs plage de la Cible

La plage de la Cible a pour particularité d'être une plage urbaine au pied des fortifications du front de mer de la citadelle. Très fréquentée en été la sécurité des baigneurs doit y être assurée.

Qualité des eaux de baignade (objectif 2015 : des eaux de baignades au moins suffisante pour la plage dite de « La Cible » située au pied de la citadelle)

La commune s'est engagée dans une démarche volontaire de surveillance de la qualité des eaux de baignade. Non seulement il y a les analyses effectuées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) mais nous faisons analyser les eaux par la SAUR. L'ARS procède à 10 prélèvements au niveau de la plage pendant la saison qui va du 1^{er} juillet au 31 août.

L'autocontrôle consiste à un prélèvement hebdomadaire au niveau de la plage et un à la sortie des eaux pluviales ainsi que tous les quinze jours dans le port et dans le bassin à flot. Lors de fortes pluies une série supplémentaire d'examens est effectuée.

En parallèle un plan d'action en cas de pollution a été élaboré pour prendre toute mesure de protection des baigneurs. En plus de l'affichage un système d'information a été développé et les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet de la mairie et de l'office du tourisme. Cette démarche a été récompensée par la certification qualité eau de baignade par un organisme indépendant et reconnu par le ministère de l'Écologie.

Signalons également le poste de secours mis en place chaque année depuis 2009 en juillet et août sur la plage par le biais d'une subvention versée annuellement à l'ASSSA 17 (Association Sportive de Sécurité et de Sauvetage Aquatique de Charente-Maritime).

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME**Qualité de l'accueil**

- Poursuivre les démarches qualité entreprises par l'Office de tourisme ;
- Trouver des solutions satisfaisantes concernant les toilettes publiques (en ville et plage de la cible).

Accessibilité

- Achever le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux et mettre en place des solutions adaptées ;
- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de la voirie communale en fonction du diagnostic accessibilité de la voirie et de la planification des travaux de réfection des rues ;
- Poursuivre les actions dans le cadre du label « Tourisme et Handicap » obtenu pour le musée Ernest Cognacq et l'Office de tourisme.

Sécurité

- Mettre à jour et faire vivre le Plan Communal de Sauvegarde ;
- Poursuivre les démarches initiées pour l'amélioration de la qualité des eaux ;
- Poursuivre les études de faisabilité pour la mise en place de la vidéo surveillance.



Le port. © Bernard Collin

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°7

**ENJEU n°3
Faire du patrimoine
fortifié un levier de
développement culturel
et social**

INTITULÉ :

Sensibiliser les publics à la richesse du patrimoine fortifié.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

Organismes / Partenaires

Office du tourisme, musée Ernest Cognacq, conseil général de Charente-Maritime

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

La sensibilisation au patrimoine fortifié se fait bien entendu par le biais de visites guidées mais aussi d'expositions (scientifiques, historiques, artistiques) ou d'événements en rapport avec l'histoire du site ou prenant pour cadre le monument (événements culturels, artistiques, festifs ou sportifs). Ces animations rentrent dans le cadre de manifestations nationales (Fête de la Nature, Journées du Patrimoine) ou dans le cadre du planning des animations rétaises (comme le concert du festival *Musique en Ré* au pied de la porte des Campani en 2011).

En 2013, la municipalité a décidé de commémorer les cinq ans de l'inscription au Patrimoine Mondial en proposant un spectacle d'Arts de la Rue gratuit dans les fortifications le 7 juillet 2013.

Des actions particulières sont engagées en direction du jeune public, signalons les actions du service pédagogique du musée Ernest Cognacq (ateliers pédagogiques, visites thématiques, parcours enfant des expositions) ainsi que les activités jeunes public de l'Office de Tourisme (chasse au trésor dans les fortifications...) et du public en situation de handicap

La prise en compte des publics en situation de handicap

Le musée Ernest Cognacq de Saint-Martin-de-Ré mène une politique exemplaire en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Le musée dispose au label Tourisme & Handicap grâce aux aménagements et actions développés pour faciliter l'accueil de ce public spécifique dans de bonnes conditions (accès sans obstacles depuis le parking, ascenseur, signalétique et sanitaires adaptés, livrets pédagogiques spécifiques...).

En août 2008, le ministère de la Culture et de la Communication a salué les efforts fournis par la ville de Saint-Martin-de-Ré pour l'accessibilité de son musée municipal en lui décernant le prix Musée pour Tous.

En octobre 2011, le musée Ernest Cognacq a inauguré une maquette tactile des fortifications Vauban de Saint-Martin-de-Ré réalisée pour faciliter la découverte de ce patrimoine par tous les publics tout en étant adapté au public non et mal-voyant. Cette maquette a été réalisée avec le soutien financier de la Fondation EDF Diversiterre dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau des sites majeurs de Vauban.



Maquette tactile des fortifications testée par une personne non voyante le jour de son inauguration - ©Mairie de Saint-Martin-de-Ré.

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME

- Favoriser la réappropriation de ce patrimoine en touchant le public le plus large possible tout au long de l'année en organisant ou en soutenant un programme varié culturel, festif ou sportif ;
- Poursuivre et développer les initiatives afin de s'adresser au public le plus large possible (français et étrangers, jeune publics, public en situation de handicap) ;
- Poursuivre la mise en réseau des sites fortifiés de Charente-Maritime dans le cadre de l'opération « mystère de la légende des forts » piloté par le conseil général.

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°8

**ENJEU n°3
Faire du patrimoine
fortifié un levier de
développement culturel
et social**

INTITULÉ :

Restaurer l'hôtel de Clerjotte et redéployer les collections du musée Ernest Cognacq.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, musée Ernest Cognacq

Partenaire

DRAC Poitou-Charrentes

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

En 2007, lors de l'élaboration du premier « plan de gestion » la restructuration du musée Ernest Cognacq était annoncée. Le projet a été redéfini depuis 2008 afin de tenir compte des réalités budgétaires communales.

Mission de Maitrise d'œuvre comprenant une programmation scénographique pour la rénovation de la partie ancienne du musée Ernest Cognacq

Cette opération articule les problématiques liées au bâtiment classé monument historique et celles liées au redéploiement de collections labellisées Musées de France, car il s'agit en réhabilitant les espaces de l'hôtel de Clerjotte de :

- Régler les questions liées au bâti ;
- Redéployer les collections présentées de manière permanente ou semi-permanente.

La procédure de marché public a été lancée en octobre 2011 pour choisir un architecte, acteur principal d'une équipe de maîtrise d'œuvre bâtiment et scénographie composée également d'un certain nombre d'intervenants appelés cotraitants et sous traitants voire des consultants pour des éléments d'études minimales ou très ponctuelles. Le 23 janvier 2012 le conseil municipal validait l'attribution du marché public. L'équipe est ainsi formée d'un mandataire, Philippe Villeneuve, Architecte en chef des monuments historiques, et de deux co-traitant.

La restauration de la partie ancienne est intimement liée au redéploiement des collections dans le cadre du parcours permanent. Dix séquences sont prévues dont une liée à l'histoire des fortifications.

Séquence n°10 : Ré, île stratégique de défense des Pertuis

Cette séquence est située dans l'aile contemporaine du musée. Elle a pour objectif de montrer la position stratégique de l'île de Ré pour la surveillance des Pertuis et la défense de l'arsenal de Rochefort. L'histoire de l'île se confond alors avec l'histoire de France, du siège de l'île de Ré en 1627 jusqu'au mur de l'Atlantique, en passant par l'édification des fortifications de Vauban.

Cet espace articulé autour de la maquette tactile de l'enceinte urbaine de Saint-Martin est situé volontairement dans un espace indépendant du parcours de visite qui permet ainsi d'effectuer des visites thématiques autour des fortifications. Il est conçu comme un véritable outil de compréhension et de valorisation du patrimoine architectural fortifié de la ville. Cette salle comprend également la présentation des autres sites du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Le parcours se décompose en trois parties :

Le premier épisode qui associe l'île de Ré à l'histoire nationale va débiter au moment du siège en 1627. Cet évènement reflète la situation complexe dans laquelle l'île se trouve alors : à la fois convoité par les anglais qui souhaitent en faire une tête de pont pour lutter contre le roi de France mais aussi une terre avancée du royaume de France dont le siège aura pour conséquence la reprise en main par le pouvoir royal. Ainsi, celui-ci, bien qu'ayant libéré l'île de ses envahisseurs anglais signifie également toute sa défiance des populations protestantes en ordonnant la destruction de certaines forteresses militaires de l'île.

La deuxième partie du parcours est consacrée à l'œuvre de Vauban au moment où le destin militaire de l'île de Ré va s'ouvrir sur une seconde phase à partir du règne de Louis XIV. La volonté d'expansion territoriale du Roi et le développement d'une marine de guerre positionnent de nouveau l'île de Ré comme un territoire stratégique dans la défense du Royaume. La fondation de l'arsenal de Rochefort fait des îles des Pertuis des avant-postes militaires protégeant l'arsenal. Vauban est chargé de réaliser les fortifications de celles-ci. A partir de plans du génie et de nombreux documents, les visiteurs pourront découvrir l'ensemble du dispositif imaginé par Vauban à l'échelle de l'île et les étapes de sa construction. La maquette des fortifications permet d'appréhender le site de Saint-Martin dans sa globalité et d'expliquer le sens de cette architecture.

Une dernière partie de la salle présente l'évolution de l'urbanisme dans Saint-Martin après l'installation des militaires et son impact sur la vie sociale de l'île.

	<u>EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE</u>	Montant HT
<u>Mandataire</u>	Agence PHILIPPE VILLENEUVE Architecte en Chef des Monuments Historiques 7 - 9- Place de la Gare 94210 La Varenne Saint-Hilaire ☎ 01.77.85.70.60 Fax 01.42.83.59.70 Email : agence@villeneuve-acmh.fr SIRET : 418 755 823 00022	148 000,00 €
<u>Co-traitant 1</u>	AVEC Ingénierie – Programmation SCOPARL 50, Place des Martyrs de la Résistance ☎ 05.57.14.07.07 Email : contact@agence-avec.com SIRET : 330 305 764 00038	18 000,00 €
<u>Co-traitant 2</u>	BL2 ARCHITECTES 50/52 rue de Tazia 33800 Bordeaux Beterem ☎ 05.56.94.50.66 Fax 05.56.31.34.48 Email : bl2architectes@aol.com SIRET : 343 565 800 00012	45 000,00 €
MIONTANT TOTAL HT		211 000,00 €
TVA à 19.6%		41 356,00 €
MONTANT TOTAL TTC		252 356,00 €

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME

- Restaurer l'hôtel de Clerjotte ;
- Redéployer les collections du musée ;
- Mettre en place la séquence 10, consacrée au patrimoine fortifié, dans le cadre du parcours permanent.

**La citadelle et l'enceinte de
Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2013-2018**

FICHE N°9

**ENJEU n°3
Faire du patrimoine
fortifié un levier de
développement culturel
et social**

INTITULÉ :

Développer une politique patrimoniale à l'échelle du territoire insulaire : label Pays d'art et d'histoire.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, musée Ernest Cognacq

DÉTAIL DES ACTIVITÉS :

« *Tout projet culturel a besoin de reconnaissance pour avancer. L'inscription des fortifications Vauban de Saint-Martin-de-Ré sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a ainsi constitué en 2008 un événement fondateur pour l'ensemble du patrimoine rétais, en inaugurant une réflexion globale sur une politique patrimoniale appliquée à l'échelle du territoire insulaire. La candidature de l'île de Ré au label Pays d'art et d'histoire est le fruit de cette réflexion. Loin de l'image artificielle et réductrice dans laquelle on a trop souvent enfermé l'île, il convient aujourd'hui de montrer que son dynamisme repose avant tout sur une richesse humaine et culturelle que l'on doit à toutes et à tous, habitants permanents et secondaires. L'identité rétaise est une réalité, dont le label Pays d'art et d'histoire favorisera la visibilité, et donc l'appropriation.*

L'île de Ré doit se penser au-delà de la seule période estivale. Territoire avant tout rural, l'île fait également face à des problématiques de logement, de transport, d'emploi qui conditionnent la qualité de la vie au quotidien, priorité aujourd'hui placée au cœur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Plus qu'une simple distinction, la labellisation possède une vocation primordiale. Celle d'accompagner notre projet de développement pour le territoire rétais en engageant des actions décisives pour la qualité de notre cadre de vie : mettre en place des visites guidées, expositions, publications et cycles de conférences pour sensibiliser les habitants, les scolaires, les visiteurs, sans oublier les publics en situation de handicap ; offrir une programmation culturelle de qualité tout au long de l'année afin de favoriser la vie permanente ; actualiser l'inventaire général du patrimoine culturel pour approfondir la connaissance de nos patrimoines, qui vivent ici, autour de nous.

La Communauté de Communes de l'île de Ré voit dans le label Pays d'art et d'histoire un véritable levier pour le développement culturel, social et économique de son territoire. Elle mettra ainsi cette conviction et toute son énergie dans la mise en œuvre d'une politique patrimoniale d'excellence, adaptée à tous. »

Lionel QUILLET, le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré

Edito du dossier de candidature « Le label Pays d'art et d'histoire, un projet de territoire », mars 2012.

Lancée en 2009, la candidature de l'île de Ré au label Pays d'art et d'histoire a abouti le 26 juillet 2012, par l'attribution du label par Madame la ministre de la Culture et de la Communication. Le dossier de candidature qui a été présenté se décompose en trois parties : « Entre terre et mer », « Connaître le passé pour mieux planifier l'avenir » et « Le label pays d'art et d'histoire, un projet de territoire ». Le patrimoine militaire Rétais étant une des thématiques du dossier.

Pour mémoire, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire qualifie les collectivités territoriales engagées dans une démarche active de connaissance, de protection et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et du cadre de vie. Celui-ci garantit la compétence des guides conférenciers, des animateurs de l'architecture et du patrimoine et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI^e siècle, les villes et pays labellisés mettent en scène l'architecture et le patrimoine dans leur diversité et leur originalité. Aujourd'hui, un réseau de 166 villes et pays offre son savoir-faire dans toute la France. Partenariat entre l'État et la collectivité territoriale labellisée, le label se traduit par la signature et la mise en œuvre d'une convention entre les deux parties.

Celle-ci comprend notamment :

- La mise en œuvre d'un projet patrimonial à l'échelle de l'île de Ré (actions de connaissance, valorisation et préservation de l'architecture et du patrimoine : travaux de recherche, visites guidées, conférences, expositions, publications, communication, coordination des acteurs patrimoniaux...);
- La création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine) ;
- Le recrutement d'une équipe pour mettre en œuvre toutes ces actions (un animateur de l'architecture et du patrimoine, un responsable du service éducatif, un chercheur en charge de la mise à jour de l'inventaire dans le cadre d'un partenariat avec le Service Régional de l'Inventaire + des guides conférenciers vacataires en fonction des besoins).

En contrepartie, le ministère de la Culture et de la Communication apporte :

- Un financement pour le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine à hauteur de 50 % pendant 3 ans,
- Un financement pour la mise en œuvre d'actions de valorisation,
- Un soutien technique et scientifique et un accompagnement de la démarche pendant toute la durée de la convention,
- Des actions de formation des animateurs de l'architecture et du patrimoine,
- Des actions de communication (site Internet national).

Il convient de souligner que l'ensemble de ces actions sont complémentaires de celles menées par les offices de tourisme, les musées et maisons de pays du territoire.

Étapes clés

Janvier 2009 : Présentation du label à la Commission Patrimoine de la Communauté de communes de l'île de Ré (Commission présidée par M. Déchelette, maire de Saint-Martin-de-Ré et délégué communautaire au patrimoine).

Octobre 2009 : Validation du lancement de la démarche.

Mars 2012 : Présentation du territoire et du dossier de candidature aux services du ministère de la Culture et de la Communication.

Juillet 2012 : Présentation de la candidature devant le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

27 Novembre 2012 : Signature de la convention entre Lionel Quillet, président de la Communauté de communes de l'île de Ré et Mme Béatrice Abollivier, préfète de Charente-Maritime.

Printemps 2013 : Recrutement de l'Animateur du Patrimoine sur concours.



Signature de la convention Pays d'art et d'histoire entre Madame la Préfète et Monsieur le Président de la Communauté de Communes, le 27 novembre 2012. © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

Actions mises en œuvre dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire**Axe 1 : Poursuivre les actions de recherche et approfondir la connaissance des patrimoines**

Action 1 : Engager une mise à jour de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Action 2 : Restituer les données d'inventaire auprès du public et des professionnels.

Action 3 : Constituer et mettre en ligne une bibliographie complète sur la documentation disponible sur les patrimoines rétais.

Action 4 : Engager une politique d'étude permanente du territoire en lien avec des écoles et des universités.

Axe 2 : Mettre en œuvre une politique de communication permettant d'identifier et faire connaître le label Pays d'art et d'histoire

Action 5 : Développer la visibilité et la lisibilité du Pays d'art et d'histoire sur Internet.

Action 6 : Mettre en place une politique de publications de qualité.

Action 7 : Élaborer le projet scientifique et culturel du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Axe 3 : Sensibiliser les publics au patrimoine, à l'architecture, à l'environnement et au cadre de vie

Action 8 : Mettre en œuvre un programme de sensibilisation des habitants.

Action 9 : Informer et former les professionnels.

Action 10 : Initier le jeune public.

Action 11 : Sensibiliser les publics aux projets d'urbanisme développés sur le territoire.

Axe 4 : Développer des outils de valorisation et de médiation

Action 12 : Mettre en place une signalétique patrimoniale commune à l'échelle du territoire.

Action 13 : Créer des outils de médiation adaptés à tous les publics.

Axe 5 : Participer au développement de la vie culturelle du territoire tout au long de l'année

Action 14 : Participer aux grandes manifestations nationales sur l'architecture, le patrimoine et l'environnement.

Action 15 : Favoriser le dialogue entre patrimoines et spectacle vivant.

Axe 6 : Développer la mise en réseau des acteurs et les partenariats dans le cadre d'un projet fédérateur

Action 16 : Favoriser le rayonnement du label UNESCO et développer des partenariats à l'international.

Action 17 : Inscrire le Pays d'art et d'histoire de l'île de Ré dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux.

Action 18 : Renforcer et coordonner le réseau patrimonial local.

Budget prévisionnel Pays d'Art et d'Histoire de l'île de Ré / 2014 – 2015 - 2016²⁶

		DEPENSES			RECETTES		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
Actions	Frais de personnel				DRAC		
1 à 18	Salaire animateur de l'architecture et du patrimoine	37 200	38 300	39 500	Salaire animateur	18 000	18 000
8, 9 11,13	Salaire responsable de l'action éducative	33 000	34 000	35 000	Subventions actions	20 000	20 000
1, 2	Salaire chercheur inventaire	35 000	36 000	37 000	Conseil Régional		
3, 4	Recrutement de stagiaires	8 100	10 800	10 800	Subvention chercheur	20 000	20 000
8, 9, 10	Vacations guides-conférenciers	10 000	10 000	10 000	Subventions actions	?	?
17	Frais de déplacements	1 000	1 500	1 500	Communauté de Communes	145 300	199 600
	Actions PAH						
8, 9	Conférences (intervenants)	3 000	4 000	5 000			
8, 9, 10	Expositions (conception)	10 000	10 000	10 000			
	Manifestations						
14	Mois de l'architecture	6 000	7 000	8 000			
14,15	Journées européennes du patrimoine	10 000	10 000	10 000			
14	Autres opérations	2 000	3 000	4 000			
	Outils médiation						
12	Signalétique	-	50 000	50 000			
13	Mallettes pédagogiques	5 000	5 000	5 000			
	Outils communication						
6	Publications (programmes communs, plaquettes thématiques, ouvrages...)	13 000	13 000	13 000			
5	Site Internet	10 000	-	-			
	Subventions aux acteurs associatifs patrimoniaux						
18	Subventions	20 000	25 000	30 000			
	TOTAL	203300	257600	268800	TOTAL	203 300	257 600
							268 800

²⁶ NB : Ce budget ne comprend pas les investissements liés au CIAP.

PERSPECTIVES A COURT et MOYEN TERME

- Le Pays d'art et d'histoire va se structurer petit à petit avec la prise de fonction de l'animatrice du patrimoine au 1^{er} juillet 2013.
- Le patrimoine fortifié rétais étant une des thématiques du Pays les actions (publications, signalétique...) pourront traiter cet aspect du patrimoine rétais.
- Il est clairement indiqué que le positionnement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est d'être un CIAP étoilé de façon à renvoyer les visiteurs vers les structures déjà existantes et de s'insérer dans le maillage de structures (dont fait partie le musée municipal Ernest Cognacq) à l'échelle du territoire.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Délibération de la ville de Saint-Martin-de-Ré.....	77
Annexe 2 - Charte de gestion du Réseau Vauban	79



TELETRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LEGALITE
Sous le n° 017-211703699
20130610-D12113-DE
Accusé de réception Préfecture
Reçu le : 12/06/2013

SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 121/13

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture et de la publication

L'an deux mille treize le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DECHELETTE, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. DECHELETTE, Maire, MM. Les Conseillers municipaux en exercice : MM. BEDNAREK – GARCIA – MM. JAFFARD – ROGE – LAGARDE – LE BARON – Mme BOUTHILLIER – M. CLOUET.

Absents - Pouvoirs : M. NADOUCE (Proc. à M. BEDNAREK)
Mme ZELY-TORDJMANN (Proc. à M. DECHELETTE)
M. POITTE (Proc. à M. ROGE)
M. LANGANAY (Proc. M. JAFFARD)

Absents : Mme EUGENE-JAFFARD
Mme VIGLIOTTI
M. TEXIER

Secrétaire de Séance : M. LAGARDE

Date de la convocation :	4 juin 2013
Membres en exercice :	16
Membres présents :	9
Pouvoirs :	4
Suffrages exprimés :	13

INSCRIPTION DES FORTIFICATIONS VAUBAN AU PATRIMOINE DE L'UNESCO : VALIDATION DU PLAN DE GESTION DE SAINT-MARTIN DE RE

Monsieur DECHELETTE, Maire, rappelle que douze sites, membres de droit du Réseau des sites majeurs de Vauban, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2008 au titre des Fortifications de Vauban. Il s'agit de Besançon, Briançon, Mont-Dauphin, Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy et Neuf-Brisach

En tant que bien en série, c'est l'ensemble des douze sites qui exprime toutes les facettes de l'œuvre fortifiée du célèbre ingénieur. Chacun d'entre eux est un maillon indispensable ; tous ont le devoir de respecter l'authenticité et l'intégrité de leur patrimoine fortifié et d'en assurer la transmission aux générations futures à travers sa protection, sa conservation, sa valorisation et son redéveloppement.

L'inscription signifie que la communauté internationale reconnaît à ce bien sériel une valeur universelle exceptionnelle, justifiée par trois arguments :

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle, adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Des projets culturels de territoire

Les thématiques retenues pour les projets culturels de territoire expriment la particularité de chaque site et sa complémentarité à l'ensemble du bien sériel. Le projet culturel constitue le fil conducteur du plan de gestion, fédérant les forces vives du territoire autour d'un projet d'avenir partagé par tous les acteurs contribuant à la mise en oeuvre du plan de gestion.

Les thèmes retenus sont :

- Arras et la construction des frontières du « pré carré » ;
- Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XX^e siècle ;
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes ;
- Briançon et la structuration du paysage par les fortifications ;
- Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique ;
- Longwy, de la ville neuve à la ville phoenix ;
- Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne ;
- Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle ;
- Neuf-Brisach ou la synthèse de l'oeuvre de Vauban ;
- Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire ;
- Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne ;
- Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.

Un plan de gestion pour le site de Saint-Martin-de-Ré

Ce document de travail comporte trois niveaux : un diagnostic, une définition d'enjeux et d'objectifs et un programme d'action.

Il s'articule autour du thème du Projet culturel de territoire : « Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire »

Ce plan de gestion, présenté en séance est un document évolutif à compléter et à réajuster dans le temps.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

⇒ **VALIDE** le plan de gestion présenté

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
P. DECHELETTE



Charte de gestion
Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale
le 23 mars 2013

Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »



PREAMBULE

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages.

Les gestionnaires des douze sites ont joint leurs forces dès 2005 au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'Etat ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Ce système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires, parties prenantes dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier

Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées

- l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'oeuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel de territoire de chaque site exprime sa particularité dans l'ensemble et constitue le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.



Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

LES ENJEUX DU SYSTEME DE GESTION EN VUE DE LA PRÉSERVATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'Etat français est le garant par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles et environnementales.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes, 10 départements et 10 régions, nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques ayant chacun des enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques :

1. la conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. la valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. la recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. la coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou non, est dépositaire d'un élément du bien « fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

Les enjeux :

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de redéveloppement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques dans les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites.

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux :

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en les alertant des risques liés à la fréquentation et en les sensibilisant aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement ...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles

Les enjeux :

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;
- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

Aujourd'hui, la connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Le cloisonnement entre les divers services et institutions entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux :

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

LES ENGAGEMENTS

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DEVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;

- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

MODALITÉS ET OUTILS

Gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'Etat français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Ce conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'Etat territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Au niveau du bien sériel, un préfet coordinateur a été désigné sur décision du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'Etat français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordinateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », commission « Tourisme et médiation »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisées par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations via les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

La présente charte s'inscrit dans la convention-cadre signée en 2010 par l'Association des biens français du patrimoine mondial, la Secrétaire d'État pour l'Écologie et le Ministre de la culture et de la communication.

Elle est annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban.



Mairie de Saint-Martin-de-Ré

Hôtel de ville
Place de la République
17410 Saint-Martin-de-Ré

Besançon

Briançon

Mont-Dauphin

Villefranche-de-Conflent

Mont-Louis

Blaye / Cussac-Fort-Médoc

Saint-Martin-de-Ré

Camaret-sur-Mer

Saint-Vaast-la-Hougue

Arras

Longwy

Neuf-Brisach

Juillet 2013